



CANDIDATURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2021-2027

Engagement de la Communauté de communes de Mellois en Poitou

Par délibération en date du 19 mai 2022, la communauté de communes Mellois en Poitou s'est engagée à porter la candidature à l'appel à projet pour l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027. La délibération est en annexe de la présente candidature.

Coordonnées du territoire

Communauté de communes Mellois en Poitou

Siège : Les arcades, 2 place de Strasbourg, 79500 MELLE

Représentant légal : Fabrice MICHELET, Président

Contacts techniques : Elsa FRANCHINEAU – elsa.franchineau@melloisenpoitou.fr – 05 49 27 81 63/ 06 03 95 78
11 / Katia AGOSTINHO – katia.agostinho@melloisenpoitou.fr – 05 49 29 22 94

Le territoire de Mellois en Poitou est engagé depuis de nombreuses années dans des stratégies de développement local portées par les acteurs locaux : en effet, la communauté de communes Mellois en Poitou, et avant elle le Syndicat Mixte du Pays Mellois, porte la quatrième programmation LEADER sur la période 2014-2020 dont l'évaluation sera menée en 2023-2024.

Pour la période 2021-2027, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en décembre 2021 un appel à candidature pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) dans une approche multifonds (pour le Mellois, FEDER et FEADER).

Pour rappel, dans le cadre d'un DLAL, les acteurs locaux sont en responsabilité pour définir les modalités de mobilisation des fonds européens, selon une approche « ascendante », conformément au cadre posé par les textes européens et les programmes. Le dispositif est ainsi animé par un groupe d'action locale (GAL) composé de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Fort de son expérience ancienne sur le programme LEADER, le territoire souhaite renouveler la mise en œuvre de ce dispositif et manifeste son souhait de s'engager dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement local pour la période 2021-2027 selon les modalités proposées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Au regard du calendrier de l'appel à candidature et des instances de Mellois en Poitou, le dossier de candidature complet n'a pas pu être soumis au conseil communautaire : celui-ci s'est toutefois prononcé le 19 mai dernier sur l'approbation de la candidature et de la stratégie proposée. Le dossier complet de candidature sera soumis au conseil au plus tard en septembre, comme autorisé par le Conseil régional.

Le dossier de candidature reprend la trame demandée dans l'appel à candidature, à savoir :

- La présentation de la **zone géographique et de la population** concernées par la stratégie ;
- Le descriptif des **modalités de mobilisation des acteurs locaux** pour la préparation de la candidature;
- L'analyse des **besoins et du potentiel de développement** du territoire ;
- La description de la **stratégie et de ses objectifs** ;
- La présentation du **plan d'actions** (selon le modèle de fiche-action ci-dessous);
- Le **plan de financement de la stratégie par fonds** (voir modèle de maquette financière ci-dessous);
- La description des **mécanismes d'animation / communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie** ;
- La description du **processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux** dans la stratégie;
- **L'engagement du territoire pour la mise œuvre de la stratégie de développement local** en Nouvelle Aquitaine, signé par la structure porteuse et/ou les intercommunalités composant le territoire ;
- Un **résumé** de la candidature

Sommaire

I.	Présentation du territoire	5
A.	Un territoire rural au fonctionnement multipolaire.....	5
B.	Une dynamique socio-démographique différenciée entre l'ouest et sud/est	7
C.	Une population vieillissante et aux revenus relativement faibles	8
D.	Un cadre de vie de qualité, fondé sur un dynamisme associatif et culturel, un patrimoine bâti et naturel de qualité	10
E.	Un tissu économique diversifié	13
II.	Mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature.....	14
A.	Une forte mobilisation dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.....	14
B.	Des réflexions parallèles menées avec les élus et les membres du groupe d'action locale	16
III.	Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire.....	17
IV.	Stratégie territoriale.....	21
A.	Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire	21
B.	Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire.....	23
C.	Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire.....	24
D.	Coopération.....	26
E.	Ingénierie d'action-animation du groupe d'action locale	26
V.	Plan d'actions	27
VI.	Maquette financière	40
VII.	Animation, gestion, suivi et évaluation de la stratégie.....	41
A.	La communauté de communes Mellois en Poitou, garante de la bonne mise en œuvre du programme.....	41
B.	L'animation-gestion du programme.....	41
C.	La communication autour du programme	42
D.	Le pilotage et l'évaluation du programme.....	42
VIII.	Description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie.....	43
A.	Le groupe d'action locale	43
B.	La mobilisation des acteurs locaux autour de la stratégie	44
IX.	Résumé de la candidature.....	45
A.	Caractéristiques du territoire.....	45
B.	La stratégie proposée	45
C.	Le plan d'actions	46
D.	La valeur ajoutée attendue.....	47
E.	La maquette financière	47

F.	Les moyens prévus.....	48
X.	Annexes.....	49
A.	Charte d'engagement	49
B.	Délibération du Conseil communautaire du 19 approuvant la candidature et la stratégie.....	49

I. Présentation du territoire

A. Un territoire rural au fonctionnement multipolaire

Territoire rural situé au cœur du Poitou historique, dans le sud Deux-Sèvres, limitrophe des départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Maritime, le territoire de Mellois en Poitou est composé de 62 communes pour une population d'un peu moins de 50 000 habitants.

Pour rappel, la communauté de communes Mellois en Poitou est issue de la fusion de 4 anciens EPCI au 1^{er} janvier 2017 : en termes de superficie, c'est le deuxième EPCI des Deux-Sèvres, après le Bocage Bressuirais. Il recouvre à peu près le périmètre du Mellois historique.

Au regard de l'appel à candidature, l'ensemble du territoire est considéré comme rural et donc éligible au FEADER.

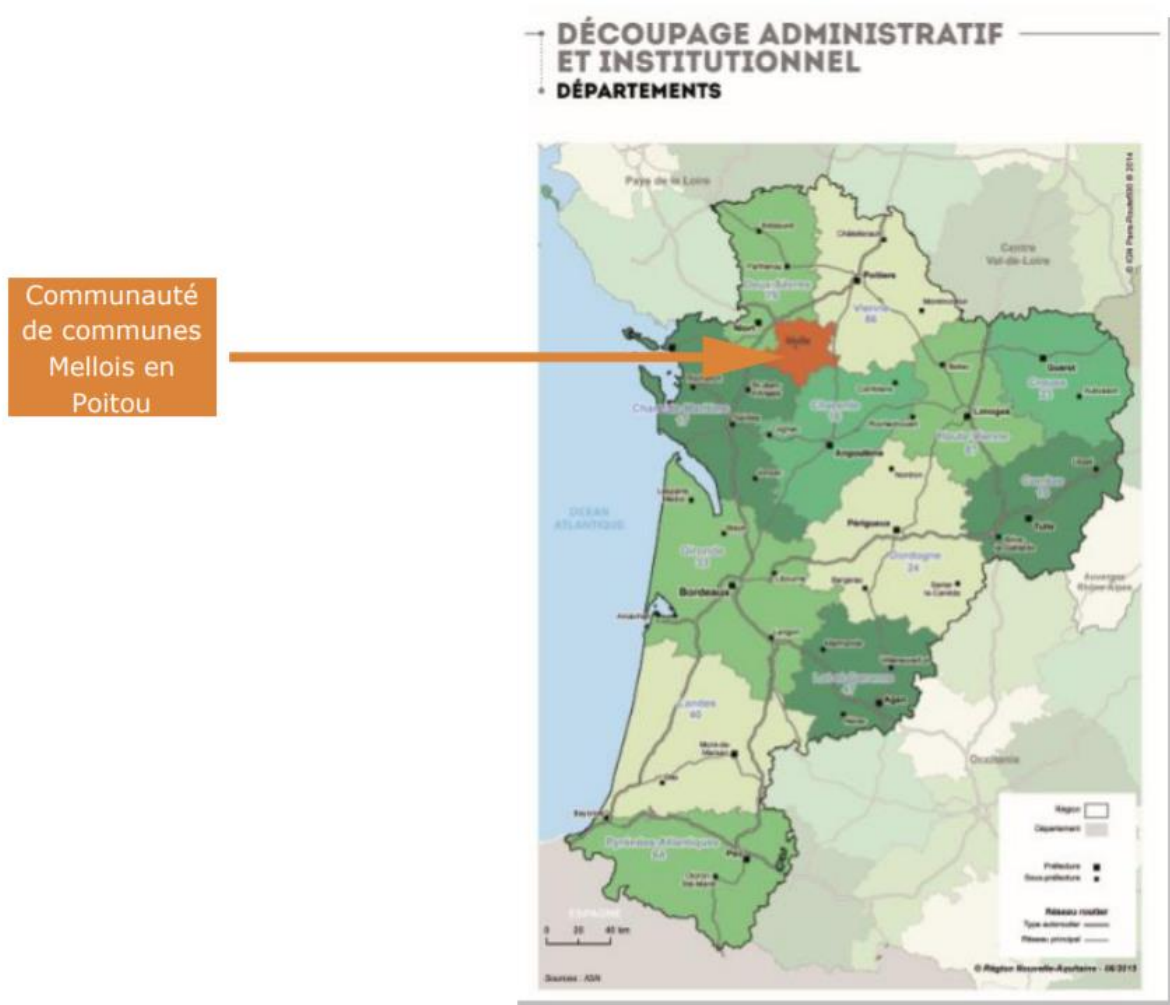


Figure 1 : Positionnement du Mellois en Poitou au sein de la Région Nouvelle Aquitaine

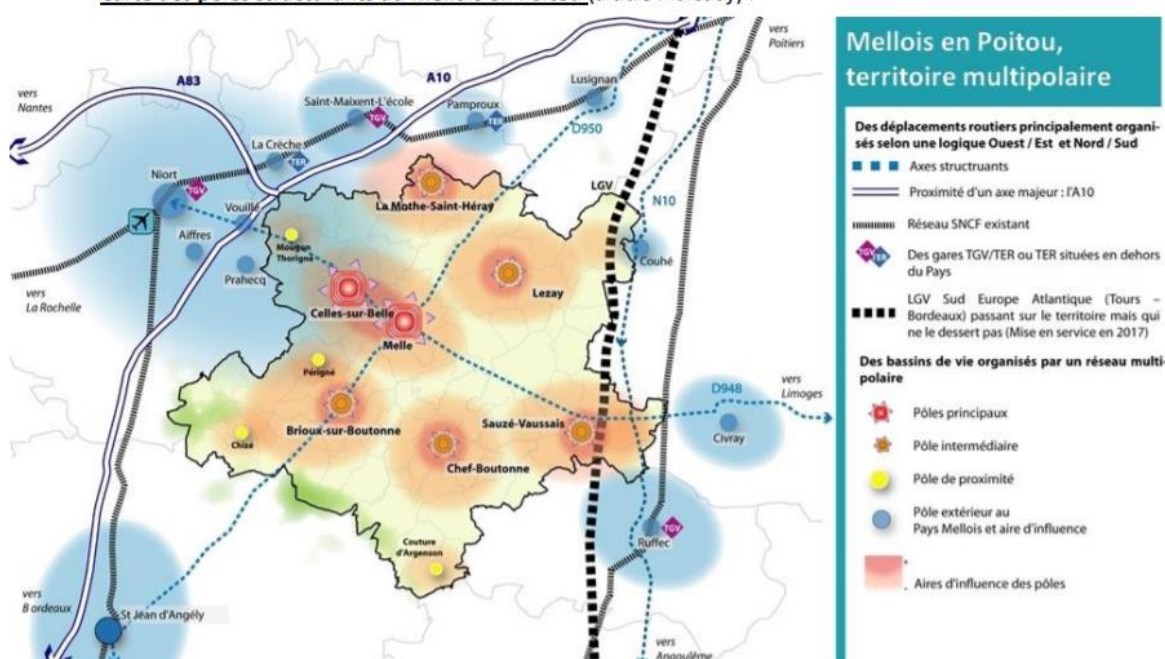
Si Melle revêt une place un peu plus centrale du fait de sa position géographique et de son statut d'ancienne sous-préfecture, le territoire se caractérise par un fonctionnement urbain multipolaire revendiqué autour notamment des chefs-lieux historiques des anciens cantons. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté en 2020 identifie 11 bourgs principaux, qui irriguent le territoire en termes d'équipement, de commerces, de services et d'emplois :

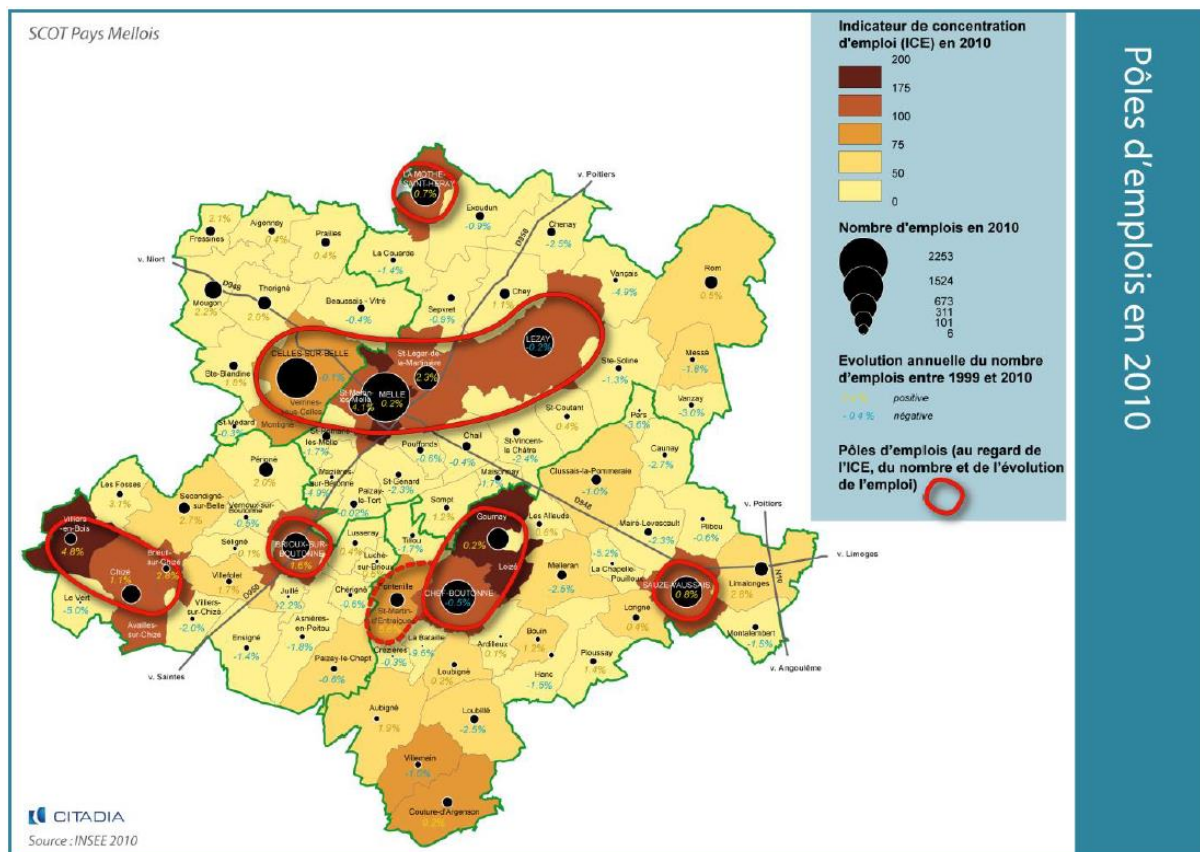
- 2 pôles de pays : bourgs de Melle et Celles-sur-Belle ;
- 5 pôles intermédiaires : bourgs de La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne ;
- 4 pôles de proximité : bourgs de Couture d'Argenson, Chizé, Périgné et Mougon (le bourg de Mougon se trouve dans la commune d'Aigondigné).

Ce maillage du territoire est perçu comme un atout pour le territoire à consolider car permettant notamment une bonne répartition et une équité d'accès aux équipements et services autour de bassins de vie.

Les principaux pôles d'emplois du territoire sont calqués sur l'armature urbaine.

Carte des pôles structurants du Mellois en Poitou (à titre indicatif) :





B. Une dynamique socio-démographique différenciée entre l'ouest et sud/est

Après une diminution constante de la population à partir de 1968, et plus particulièrement sur la période 1968-1975, la croissance démographique a repris dans les années 2000. Cette dynamique d'attractivité récente (entre 1999 et 2010, et entre 1999 et 2015 (+0.46%/an)) prise dans son ensemble reste toutefois plus faible que la moyenne départementale (+0,65 % sur la même période), elle-même plus faible que la moyenne régionale (+0,75 %). A noter également qu'après une période de dynamisme dans les années 2000, la démographie du Mellois en Poitou est relativement stable depuis une dizaine d'années. Entre 2012 et 2017, elle a même légèrement reculé (-0,21%/an) en raison d'un déficit naturel non compensé par l'excédent migratoire (source : DATAR – Nouvelle -Aquitaine).

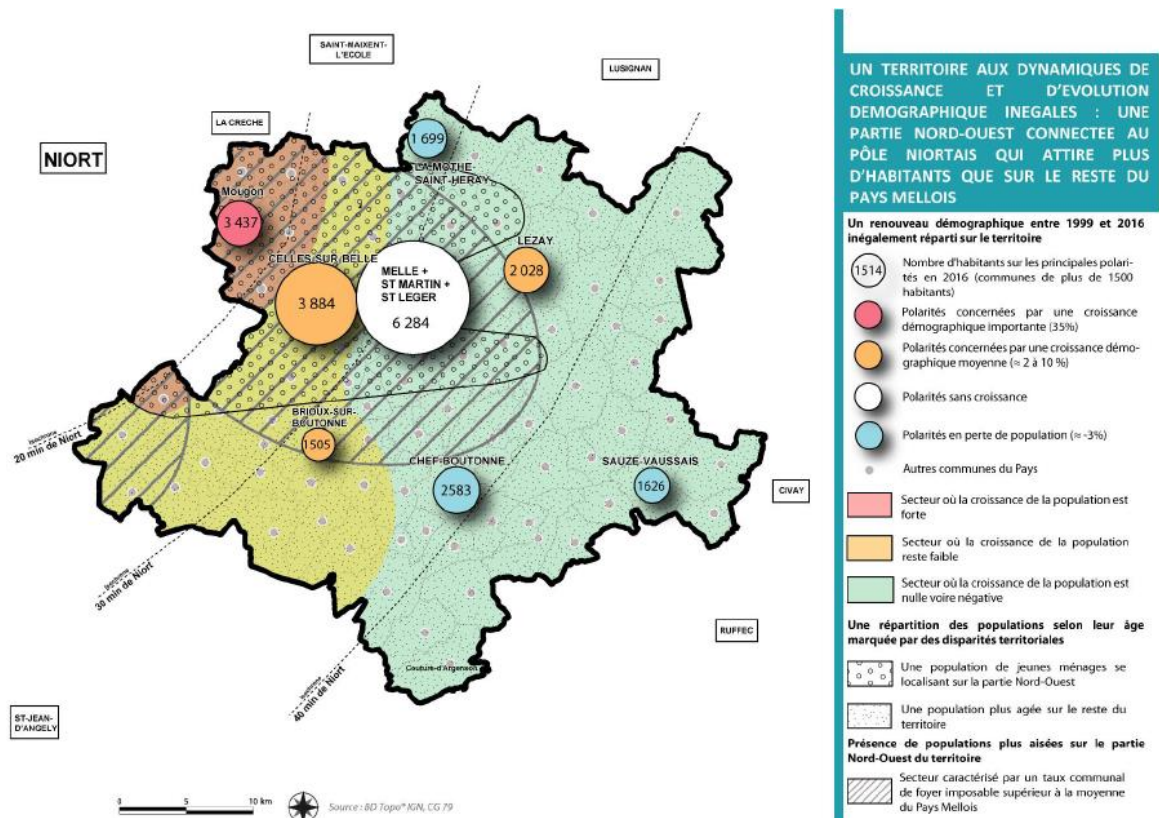
Toutefois, la situation est contrastée sur le territoire. En effet, l'ouest du territoire, sous influence niortaise, bénéficie d'une dynamique démographique avec l'arrivée d'une population en quête d'un cadre de vie rural et de qualité. La population y est plus jeune et plus aisée. Le sud-est du territoire, plus isolé des agglomérations, connaît une dynamique démographique moins favorable, avec un vieillissement plus marqué de sa population.

A plus de 40 kilomètres de Niort, les communes du canton de Sauzé-Vaussais et une partie de celles des cantons de Lezay et Chef-Boutonne ne bénéficient plus de l'effet de l'agglomération niortaise et de sa concentration d'actifs. Ainsi, la plus grande partie des communes de cette frange du territoire a perdu des habitants entre 1999 et 2010 et notamment les anciens chefs-lieux de cantons (Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais). Toutefois, certaines communes ont, sur la même période, connu des taux de croissance annuelle moyens positifs en raison de :

- La proximité géographique avec ces anciens chefs-lieux, pôles offrant emplois, commerces, services et équipements,
- La facilité d'accès à la Route Départementale Est-Ouest n°RD948
- La concentration d'emplois relativement importante de certaines communes (notamment pour Rom et Limalonges)
- La proximité avec d'autres pôles d'emplois extérieurs au territoire : Poitiers, Civray-Chaunay-Coué, Ruffec, Saint-Jean d'Angely

C'est surtout dans un rayon de 30 kilomètres de Niort qu'une évolution démographique globale et fortement positive se dégage. À partir de cette distance, les communes semblent d'un point de vue démographique bénéficier de l'effet combiné de la proximité de Niort, des services et équipements des chefs-lieux de canton et des principaux axes de communication du Pays Mellois.

Cet effet combiné acquiert une plus forte prégnance à moins de 20 kilomètres du chef-lieu de département : dans ce rayon, les communes de la frange Ouest du Pays Mellois (Fressines, Aigondigné, Les Fosses, etc.) connaissent des taux de croissance qui s'apparente à ceux de la première couronne niortaise.



C. Une population vieillissante et aux revenus relativement faibles

Environ 1/3 de la population est âgée de plus de 60 ans (1/4 à l'échelle départementale).

Si l'ensemble du territoire connaît une diminution de la part des moins de 30 ans, cette baisse est toutefois plus importante à l'est, à savoir pour les ex-Communautés de Communes du Cœur du Poitou et du Mellois. La population vieillit en raison du trop faible nombre de naissances, qui entraîne un solde naturel négatif. La hausse de la population se fait par l'arrivée de nouvelles populations déjà adultes qui ne permettent pas de renouveler certaines tranches d'âges.

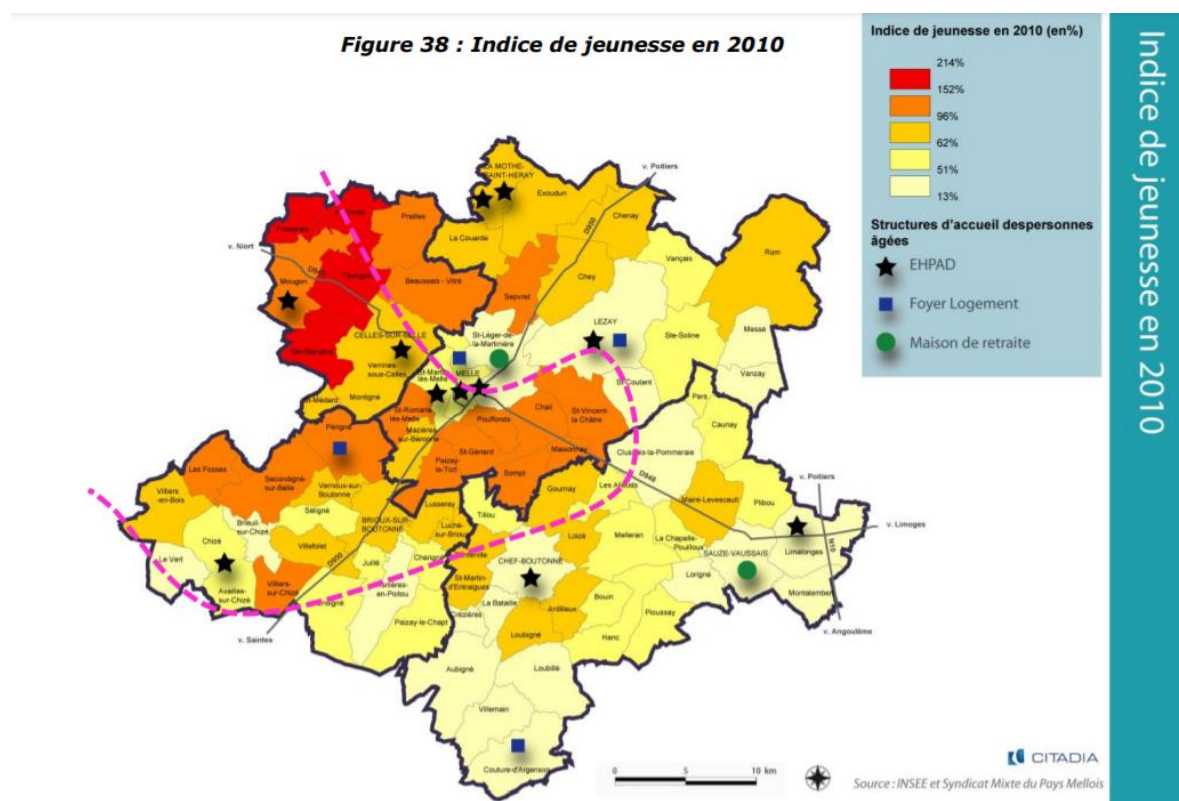
Ce vieillissement de la population a pour corollaire une part relativement importante de retraités (35% au recensement 2018), surreprésentés par rapport à l'échelle départementale (32%) et nationale (27%).

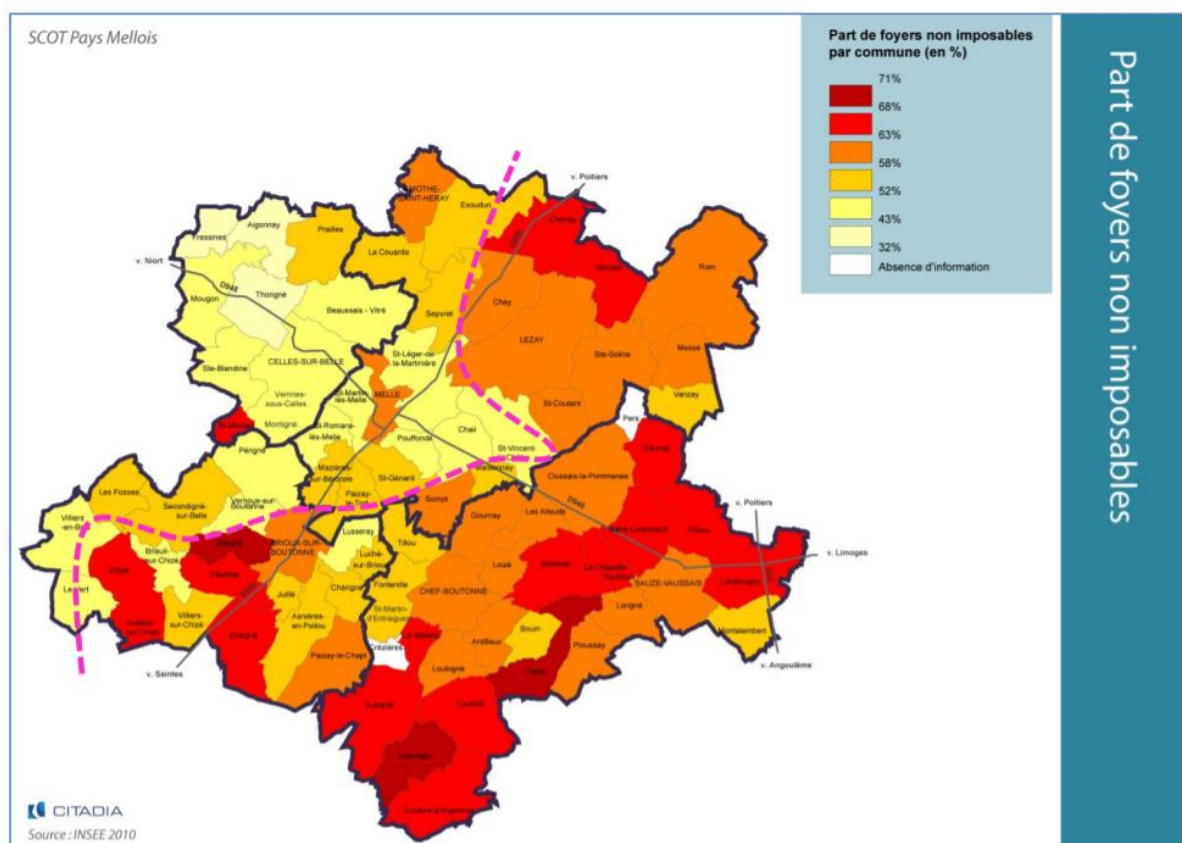
Par ailleurs, selon le recensement 2018, plus de 60% des foyers fiscaux sont non imposés. Le revenu moyen annuel est quant à lui inférieur de 2000€ à la moyenne départementale, avec encore une disparité territoriale entre l'ouest et l'est du territoire.

Ces revenus sont à mettre en parallèle avec la structure socio-professionnelle de la population, qui révèle une sur-représentation des ouvriers et artisans et commerçants, mais surtout des retraités et des agriculteurs, et a contrario une sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres. Le taux de chômage est quant à lui relativement faible.

On constate également une sous-représentation des diplômés bac +3 et plus, et une sur-représentation des non-diplômés et des CAP/BEP. A noter que Mellois en Poitou est l'EPCI le plus concerné par la problématique des jeunes sans emploi et non scolarisés.

Mellois en Poitou est un des territoires du département le plus concerné par la pauvreté avec 12% à 15% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, et jusqu'à 19% dans la partie sud-est (ex-Cœur du Poitou). Une part importante de jeunes de moins de 30 ans est concernée, et en augmentation.



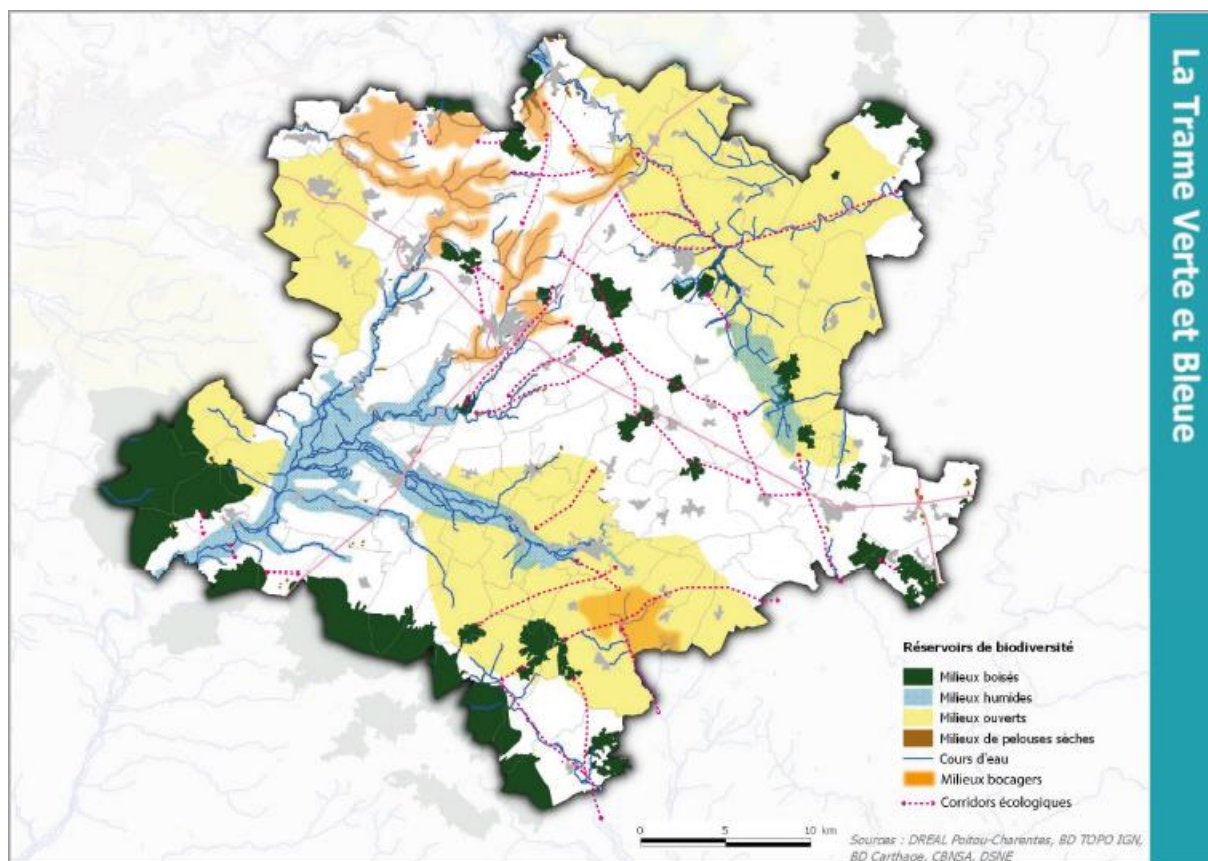


D. Un cadre de vie de qualité, fondé sur un dynamisme associatif et culturel, un patrimoine bâti et naturel de qualité

Le territoire compte un grand nombre d'associations locales, de foyers ruraux et d'événements culturels, artisanaux, agricoles, sociaux et sportifs qui révèlent une certaine vitalité et un dynamisme local fort au sein de la population. L'on dénombre ainsi plus de 700 associations sur le territoire, qui peuvent s'appuyer sur des équipements culturels, sportifs et de loisirs bien répartis sur l'ensemble du territoire.

Le patrimoine historique participe également à la qualité du cadre de vie. Outre un patrimoine remarquable (57 monuments historiques, un classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), le territoire possède également de nombreux petits édifices qui n'ont souvent plus d'usage mais qui sont conservés pour leur valeur historique ou affective. Ce « petit patrimoine » est plus localement lié à l'habitat, l'eau, l'activité agricole, aux vestiges historiques... Le territoire compte également 4 Petites Cités de Caractère (Melle, celles-sur-belle, La Mothe-Saint-Héray, Chef-Boutonne). Le territoire est par ailleurs labellisé Pays d'Art et d'Histoire, dont la convention vient d'être renouvelée en début d'année 2022.

Le territoire dispose également d'un patrimoine naturel de qualité, dont certains éléments font l'objet d'inscription à un inventaire ou d'un dispositif de protection. Ainsi, on dénombre 25 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) dont 18 de type 1 et 7 de type 2), 6 sites Natura 2000, un arrêté de Protection de Biotope, une réserve biologique intégrale et 3 sites classés ou inscrits.



Le paysage, varié, est également identifié comme un élément constitutif du cadre de vie de Mellois en Poitou (un Plan Paysage est d'ailleurs en cours de réécriture). Le territoire de Mellois en Poitou est ainsi divisé en 4 unités paysagères :

- Les plaines et plateaux cultivés
 - Plaine de Niort
 - Plaine du Nord de la Saintonge
 - Plateau de Pamproux et de Lezay
- Les zones de bocages
 - Bande bocagère de la plaine de Niort
 - Secteur bocager des terres Rouges
 - Secteur de taillis des Terres Rouges
- Le massif forestier de Chizé Aulnay, « la marche boisée »
- Les vallées fluviales
 - Grandes vallées (Boutonne, Belle, Lambon, Sèvre)
 - Ruffécois, pays des petites vallées

UNITE PAYSAGERE	CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	OCCUPATION DES SOLS
Plaines et plateaux cultivés de Niort et de Pamproux 	Relief plat calcaire et drainé Réseau hydrographique asséché	Occupation par une agriculture intensive. Bâti éclaté en bourgs et écarts près des vallées. Couvert végétal fragmenté, composé de feuillu, résultat d'une dynamique d'enfrichement / défrichement.
Secteurs bocagers 	Relief ondulé calcaire (Plaine de Niort) ou argileux ferrugineux (Terres Rouges)	Couvert végétal typique, plus ou moins maintenu avec présence d'érables, saules, frênes et marronniers. Bâti en bourg ou isolé.
Massif forestier 	Relief lacéré par les vallées de diverses ampleurs Réseau hydrographique dense : Boutonne	Couvert végétal dense et structurant, composé essentiellement de feuillus (vestige de la forêt d'Argenson) Bâti éclaté en bourgs et écarts près des vallées
Ruffécois, « pays des petites vallées » 	Relief ondulé, succession de vallées encaissées (Est/Ouest) : Réseau hydrographique dense : affluents de la Charente.	Sommets et replats agricoles et habités, fonds de vallons humides boisés ou pâturés. Couverture végétale fragmentée Forte présence du châtaignier, conduit en taillis.
Grandes vallées 	Relief plat résultant d'érosion du substrat calcaire Réseau hydrographique prépondérant : Vallée de la Boutonne, de la Sèvre, autres rivières et cours d'eau, zones humides	Bâti éclaté en bourgs et écarts, près des cours d'eau Couvert végétal très fragmenté Espace de mobilité des rivières et cours d'eau pâturés ou boisés

Source : Schéma de cohérence territoriale

E. Un tissu économique diversifié

Le territoire de Mellois en Poitou est caractérisé par une activité économique relativement diversifiée, avec plus de 4 000 établissements économiques (chiffres du SCoT). 70% des établissements en activité sur le territoire sont des petits établissements, principalement dans le secteur du commerce, des services et de l'agriculture. Le nombre de salariés dans ces établissements se situe généralement entre 0 et 9 salariés. Les établissements qui emploient le plus d'actifs sont du secteur de l'industrie, de la construction et du tertiaire (administration, enseignement, santé et action sociale).

Le territoire a perdu plus de 500 emplois entre 2007 et 2015, et 1,7% d'emplois privés entre 2015 et 2017. Toutefois, le nombre d'emplois privés a augmenté de 1,8% entre 2017 et 2018 et cette tendance se confirme les dernières années. En effet, le territoire continue de gagner des emplois de façon continue et ce malgré la crise sanitaire, qui a vu le nombre d'emplois diminuer à l'échelle départementale. Le nombre d'entreprises augmente également, avec un dynamisme encore plus marqué depuis 2019 et non remis en cause par la crise économique à ce jour (+ 22% de créations d'entreprises (surtout des entreprises de moins 5 salariés) entre 2019 et 2021.

Le territoire accueille plus de 50 zones d'activités économiques, dont 2 sont identifiés dans le SCOT comme étant de potentiel régional. Dispersés et manquant de lisibilité, un travail de priorisation a d'ores et déjà été fait dans le cadre du SCOT, mais doit être complété par une stratégie d'accueil des entreprises en cours de définition.

L'activité agricole représente une part importante de l'économie locale avec plus de 808 sièges d'exploitations au 1^{er} janvier 2021. Elle recouvre 91 519 ha, soit 71% de la surface totale du Mellois en Poitou (chiffres 2013). Les principaux types de culture sont : les céréales (55% des surfaces agricoles), les oléagineux et protéagineux, les prairies, enfin le maraîchage et très résiduellement les vignes. L'élevage représente le reste de l'activité agricole. Sont dénombrés ainsi des élevages ovins, caprins, bovins, de vaches laitières et de vaches allaitantes.

Le territoire n'est pas particulièrement boisé, le département des Deux-Sèvres étant un des territoires les moins boisés de l'ex-Poitou-Charentes. Le territoire est tout de même couvert par des espaces boisés dont les principales sont la forêt de Chizé, la forêt d'Aulnay et la forêt de l'Hermitain. La sylviculture reste visible sur le territoire via des activités de scierie et de découpe de bois. Une filière bois-énergie est également en émergence avec le développement de chaufferies bois, la réutilisation de bois agricoles et la production de plaquette bois ou granulés.

Enfin, malgré une richesse patrimoniale, une activité culturelle dense et une situation géographique au centre de sites touristiques majeurs, l'attractivité touristique du territoire reste modeste relativement aux autres territoires ruraux de la Région (cf. diagnostic du contrat régional 2019-2022). Le territoire bénéficie de la présence d'un site de visite important, le Zoodyssée, qui est toutefois excentré, et propose des sites à la fréquentation plus modeste (base de plein air du Lambon, musée du Rauranum, etc.) et des circuits de randonnée et de promenade. Fort de ce potentiel, le développement touristique est identifié comme une politique centrale du schéma d'attractivité et de développement touristique.

A noter également qu'une convention de revitalisation est déployée sur le territoire, suite au départ de la base logistique d'Intermarché à Alloinay et que la Communauté de communes est engagée aux côtés d'autres territoires ruraux avec la région Nouvelle-Aquitaine dans un Contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET).

II. Mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature

La candidature est portée par la communauté de communes Mellois en Poitou sur son seul territoire. Dès lors, le choix a été fait d'appuyer la préparation de la candidature sur l'ensemble des réflexions territoriales qui ont été ou sont menées en concertation avec les différents acteurs locaux et plus particulièrement les suivantes : schéma de cohérence territoriale, projet de territoire, stratégie d'attractivité économique et touristique, plan paysage, etc.

A. Une forte mobilisation dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire

Au cœur de cet écosystème de réflexions, le projet de territoire a vocation à fixer le cap et un cadre fédérateur partagé pour l'ensemble des politiques territoriales : il se nourrit des études sectorielles, qu'il alimente en retour.

Pour l'élaboration de ce projet de territoire, fil conducteur de la stratégie présentée dans la présente candidature, Mellois en Poitou a volontairement mis en place une démarche très participative, associant à la fois les élus, les partenaires socio-économiques et les habitants.

Ainsi, un premier séminaire de lancement avec les partenaires et les élus s'est tenu le 18 février 2020. Près d'une centaine de personnes ont pu échanger sur l'identité, les valeurs et les ressources du Mellois, ainsi que sur les défis à relever.

Après une période d'interruption de la démarche en raison du contexte sanitaire, puis du renouvellement des équipes municipales et communautaires, la démarche autour de la définition de la stratégie a repris à l'automne 2021, avec :

- L'organisation de 10 rencontres publiques sur l'ensemble du territoire, qui ont réuni près de 200 personnes



Rencontre publique à saint-Romans-les-Melle le 13 décembre 2021

- La diffusion de questionnaires à l'ensemble de la population via le site internet de la collectivité et le magazine communautaire diffusé à tous les foyers (plus de 500 questionnaires retournés).

Dans un souci de toucher tous les publics, des ateliers ont également été organisés auprès d'élèves de Maisons familiales rurales et de bénéficiaires d'associations.

Enfin, deux séminaires associant le conseil de développement/les partenaires et les élus communautaires/municipaux se sont tenus respectivement les 10 décembre 2021 et 5 mars 2022.



Séminaire des partenaires – 10 décembre 2021

Cette phase très participative de définition des ambitions a permis de définir 6 défis pour le territoire, déclinés en ambitions qui ont été proposées lors d'un forum ouvert à tous le 7 mai à Melle, durant lequel les participants ont été invités à approfondir les objectifs opérationnels.

Si la stratégie du projet de territoire n'est pas encore validée (elle sera soumise au conseil communautaire le 30 juin prochain), l'ensemble des réflexions issues des différents temps participatifs ont permis de faire émerger de grands axes stratégiques (défis) pour le territoire.



B. Des réflexions parallèles menées avec les élus et les membres du groupe d'action locale

Une présentation de l'appel à candidature a été faite auprès des membres du GAL en comité de programmation du 31 janvier et au élus communautaires le 24 février.

Parallèlement à l'élaboration du projet de territoire et des stratégies sectorielles, et au regard des ambitions relevées lors des rencontres participatives, une réunion de travail avec les vice-présidents de la Communauté de communes s'est tenue le 03 février 2022, qui a permis de faire émerger des propositions relatives à :

➤ Des principes d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie

- Permettre à la fois la réalisation de gros projets d'investissement communautaires et le financement des projets communaux et privés s'inscrivant dans les stratégies territoriales sectorielles portées par la communauté de communes (projet de territoire, Schéma de cohérence territoriale, plan Paysage, stratégie d'attractivité économique et touristique, Pays d'Art et d'Histoire, etc.)
- Eviter le saupoudrage afin de favoriser l'efficacité du programme et la bonne consommation des crédits : forte de son expérience, la communauté de communes sera vigilante à la dynamique de consommation des crédits, qui n'a pas été optimale sur la programmation LEADER 2014-2020. La fixation de montants planchers d'opérations et de subventions (au-delà ceux fixés par la Région) sur certaines fiches-actions est envisagée.
- Favoriser une bonne articulation des différents dispositifs financiers (avec notamment le Contrat de relance et de transition écologique, le futur Contrat régional de développement et de transition, les dispositifs de soutien portés par la communauté de communes).

➤ Des objectifs stratégiques prioritaires

- Conforter l'armature multipolaire du territoire par un renforcement des centralités irriguant le territoire
- Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire
- Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire
- Développer les actions et coopérations en faveur de la qualité éducative (coopérations, réseaux, formations, etc.)

Le 30 mars, ces propositions ont été partagées en groupe de travail auquel ont été conviés les membres du GAL actuel et des élus volontaires. A cette occasion, les fiches-actions ont pu être reformulées et précisées, voire pour l'une d'entre elle retirée de la stratégie européenne.

Les fiches-actions retravaillées ont été présentées en comité de programmation du 13 avril, puis en bureau communautaire du 05 mai, avant leur validation en conseil communautaire du 19 mai.

III. Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire

L'analyse AFOM ci-dessous reprend des éléments de différents diagnostics réalisés sur le territoire ainsi que les contributions des premiers séminaires organisés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire. Elle est volontairement synthétique, s'attachant aux grandes caractéristiques et dynamiques de territoire qui sont au fondement de la stratégie.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Dynamique socio-démographique et attractivité résidentielle	Après une période de baisse démographique, une évolution redevenue favorable, bien que plus fragile ces dernières années Un taux de chômage relativement faible	Une attractivité résidentielle portée en grande partie par l'influence de l'agglomération niortaise Déficit d'image : un territoire « discret » (cf. protestantisme), qui ne sait pas communiquer sur ses atouts et ses valeurs Un vieillissement de la population, plus particulièrement sur la partie est du territoire Une population aux revenus relativement plus faibles, bien qu'en augmentation	Impacts potentiels de la crise sanitaire sur les choix d'implantation résidentielle, avec un regain d'attrait pour les territoires ruraux et le développement du télétravail La mise en œuvre prochaine d'une démarche de marketing territorial (ex: Paris Je te quitte)	Une accentuation des disparités ouest/est Fermeture d'écoles et de services // dévitalisation de centres-bourgs
Environnement et cadre de vie	Une multipolarité du territoire qui permet une structuration de l'offre de services et une équité d'accès Des équipements sportifs et de loisirs bien répartis sur le territoire Une diversité paysagère reconnue comme vecteur d'un cadre de vie de qualité	Une désertification médicale Une fermeture des services publics de proximité Un territoire rural où les difficultés de mobilité sont un frein pour l'accès à la formation, à l'emploi et aux droits Un habitat relativement ancien et dégradé	Déploiement de la fibre, qui peut permettre le développement de nouveaux usages sur le territoire (cf. télétravail) Le déploiement de plusieurs sites France Services sur le territoire depuis 2019	Dématérialisation des démarches administratives – précarité numérique Dévitalisation de certains centres-bourgs (fermeture de commerces) Une augmentation des prix de l'énergie, qui peut augmenter les difficultés de mobilité dans un

	Un patrimoine historique et architectural riche, protégé par plusieurs politiques de conservation et de mise en valeur (4 Petites Cités de Caractère, un label "Pays d'Art et d'Histoire" renouvelé, des sites UNESCO, etc.) Un petit patrimoine bâti qui participe à l'identité du territoire Un tissu associatif riche, varié (sports, culture, loisirs, accompagnement social) et dynamique Des festivals et événementiels animés par le tissu associatif qui animent le territoire au bénéfice des habitants et des touristes		La labellisation de 5 « Petites villes de Demain » et la mise en place d'une ORT sur le territoire Une prise en compte du paysage dans les politiques publiques (plan de paysage en cours d'élaboration, guide de développement de l'éolien, etc.) La préservation et la valorisation du patrimoine dans une logique d'attractivité résidentielle et touristique (tourisme vert) et de renforcement de l'identité territoriale Une vitalité associative qui peut générer de l'innovation sur le territoire Une offre culturelle sur laquelle s'appuyer dans le cadre d'une démarche d'attractivité touristique	territoire où la voiture personnelle est le principal moyen de déplacement Banalisation/dégradation des paysages Impacts du changement climatique Une vigilance à avoir sur la qualité des aménagements urbains
Attractivité économique et touristique	Un tissu économique dynamique diversifié, essentiellement constitué de très petites entreprises, qui a bien résisté à la crise sanitaire (dynamique de création d'entreprises et d'emplois plus favorable qu'à l'échelon départementale) Des savoir-faire et des entreprises qui rayonnent au niveau national Une agriculture diversifiée, tant en productions qu'en taille	Une fragilisation du secteur productif (réduction de certaines activités // laiteries, usines de Melle, départ d'ITM) et une résidentialisation du mode de développement qui ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire Un manque de lisibilité sur le positionnement des zones d'activités	Définition en cours d'une véritable stratégie d'attractivité économique et touristique partagée avec les partenaires socio-économiques Une filière chanvre en émergence, en lien avec la stratégie régionale sur cette filière L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire territorial, prenant en compte les	Des difficultés de recrutement dans certains secteurs Une activité agricole impactée par le changement climatique – une raréfaction de la ressource en eau l'été, source de conflits d'usages La hausse du prix de l'énergie

	d'exploitations, avec une spécificité historique sur l'élevage de chèvres, toutefois en repli Un dispositif d'approvisionnement des cantines en produits locaux (Mangeons Mellois) reconnu Un capital touristique lié notamment à un patrimoine de qualité et une activité culturelle portée par le monde associatif	Un site touristique départemental majeur (Zoodyssée), mais excentré par rapport au reste du territoire Des sites de visite à la muséographie vieillissante Des retombées touristiques plus modestes que sur les autres territoires ruraux de la Région	nouvelles attentes sociétales en termes de consommation Développement du tourisme vert et de l'itinérance, en lien avec les nouvelles aspirations des clientèles touristiques	
--	---	---	---	--

A l'issue des premiers séminaires sur le projet de territoire, et au regard des éléments de diagnostic qui ont été partagés, ont été identifiés **3 macro-enjeux transversaux** :

- **L'attractivité** : résidentielle, économique et touristique
- **La cohésion** : cohésion sociale, cohésion territoriale
- **L'adaptabilité** : aux évolutions réglementaires, aux nouvelles attentes sociétales, au changement climatique

La stratégie proposée dans le cadre de la présente candidature s'appuie sur ces éléments et s'articule autour d'enjeux plus spécifiques :

Enjeux spécifiques	Références aux enjeux transversaux			Objectif prioritaire
	Attractivité	Cohésion	Adaptabilité	
 Le confortement de l'armature multipolaire du territoire	La vitalité des centres-bourgs qui structurent l'armature urbaine conditionne la dynamisation démographique de l'ensemble de leurs bassins de vie, à même de participer au renforcement d'une économie présente profitant à tous (habitants et touristes).	Le fonctionnement multipolaire du territoire permet un maillage des services et équipement et une équité d'accès pour l'ensemble de la population.	Les bourgs structurants ont vocation à proposer des services et équipements adaptés à la fois aux nouvelles attentes sociétales (développement du télétravail notamment), et au défi du changement climatique (performance énergétique des bâtiments, reconversion de friches, mobilités douces)	OP 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire
 La structuration d'un territoire nourricier autour d'une agriculture plurielle, actrice des défis environnementaux	Il s'agit d'améliorer la rémunération des professionnels en développant les débouchés locaux, et ainsi de maintenir voire développer l'emploi agricole.	Rapprocher la production et la consommation permet non seulement de renforcer le dialogue entre le monde agricole et la population, par l'interconnaissance et le renforcement des compréhensions mutuelles, mais aussi de valoriser une richesse identitaire du territoire.	Il s'agit non seulement de répondre aux nouvelles demandes sociétales en termes d'alimentation de proximité, mais aussi d'accompagner l'agriculture dans l'adaptation de ses pratiques pour faire face aux défis environnementaux et climatiques croissants.	OP 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire
 L'affirmation et la valorisation des ressources identitaires du territoire	L'attractivité résidentielle et touristique peut s'appuyer sur une richesse culturelle et patrimoniale identitaire à préserver et valoriser	Affirmer et valoriser l'identité du territoire doit permettre de fédérer habitants et acteurs publics et privés autour d'un projet de territoire partagé.	Il s'agira de renforcer cette identité en prenant en compte à la fois les nouvelles attentes des clientèles, notamment touristiques, et les enjeux environnementaux et climatiques.	OP 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire

IV. Stratégie territoriale

Comme indiqué précédemment, soucieux de l'efficacité du programme et souhaitant privilégier l'articulation entre les différents dispositifs financiers, le territoire a fait le choix de proposer une stratégie relativement resserrée, autour de 3 objectifs prioritaires (OP - hors coopération et Animation-gestion) déclinés en 5 fiches-actions (FA).

OP 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire

FA 1-1 : Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie

OP 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire

FA 2-1 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux

FA 2-2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales

OP 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire

FA 3-1 : Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain

FA 3-2 : Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire

FA 4 : Coopération

FA 5 : Ingénierie d'animation-gestion

Si la transition écologique du territoire ne fait pas l'objet d'un objectif ou d'une fiche-action spécifique, elle constituera un critère transversal de sélection des projets.

A. Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire

*Articuler mobilités
et proximités
pour structurer
le territoire*

Comme indiqué dans le diagnostic, le territoire de Mellois en Poitou se caractérise par une multipolarité revendiquée, qu'il s'agit de conforter, car elle structure l'accès pour tous aux services et équipements et garantit l'équilibre du territoire. La vitalité des bourgs structurants est une condition d'attractivité pour l'ensemble des communes de leurs bassins de vie. Cette question n'est d'ailleurs pas nouvelle, puisque le programme LEADER sur la période 2014-2020 avait consacré deux fiches-actions à la revitalisation des bourgs (espaces publics et commerces et services). La proposition pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027 resserre toutefois le champ des actions envisagées autour d'équipements ayant vocation

à rayonner et structurer un bassin de vie.

➤ Inscription de l'objectif dans les stratégies territoriales

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale fixe comme ambition « un territoire multipolaire et complémentaire », notamment par la « cohérence et les complémentarités entre bassins de vie. »

Extrait du SCOT

« 7 Assurer la cohérence et les complémentarités entre bassins de vie

(...) Le Mellois en Poitou est un territoire multipolaire qui s'articule historiquement autour de sept bourgs structurants (anciens chefs-lieux de cantons) dont les plus importants sont Melle et Celles-sur-Belle, et de quatre pôles de proximité. Ces bourgs, bien répartis sur le territoire, regroupent les principaux commerces et services du quotidien nécessaires pour fixer la population. Ce sont également les principales zones d'emplois.

L'enjeu majeur du territoire est de maintenir une qualité de services répartis équitablement en fonction des besoins des populations.

7.1 Consolider l'armature multipolaire du territoire

La multipolarité caractéristique du territoire permet aux habitants d'accéder dans un rayon géographique et des distances raisonnables aux services de proximité, dans la mesure où chaque bourg structurant rayonne sur un bassin de vie. Le maintien de ce maillage de bourgs structurants est donc essentiel pour l'équilibre du territoire.

Le PADD fixe les orientations suivantes :

- Affirmer l'organisation multipolaire du Mellois en Poitou et chercher l'équité en matière d'accès aux services entre les différents bassins de vie :
 - en affirmant le rôle central des pôles principaux (Melle-Celles) en tant que locomotive pour positionner le Mellois en Poitou sur la carte régionale
 - en s'appuyant sur un réseau de pôles intermédiaires (La Mothe-Saint-Heray, Lezay, Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne) et de pôles de proximité (Périgné, Chizé, Mougou-Thorigné, Couture d'Argenson)
- Affirmer l'importance de la revitalisation des centres-bourgs dans la structuration du territoire

7.2 Renforcer l'accès des habitants aux services et aux équipements structurants

(...) Le PADD affiche les orientations suivantes :

- Renforcer les équipements structurants et les services prioritairement dans les bourgs identifiés comme bourgs structurants dans la carte du maillage du territoire.
- Déployer les nouveaux équipements structurants et services en fonction de cette armature territoriale.

Enfin, le territoire est engagé depuis 2021 dans le programme national des « Petites Villes de Demain », qui vise à redynamiser les bourgs exerçant des fonctions de centralité. 5 communes ont été labellisées, témoignant du fonctionnement multipolaire du territoire. Dans le cadre de ce programme, la communauté de communes et les communes labellisées signeront début 2023 une opération de revitalisation du territoire (ORT), qui pourrait par ailleurs s'élargir ultérieurement à d'autres communes éligibles à ce dispositif.

❖ Inscription de l'objectif dans les stratégies supra territoriales

Cet objectif prioritaire s'inscrit pleinement dans les ambitions du **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)**, plus particulièrement celle de "consolider l'armature urbaine régionale", déclinée en plusieurs objectifs :

Objectif 66 : « conforter les villes et les bourgs comme pôles animateurs des espaces de vie au quotidien »

Objectif 68 : « reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social et au dynamisme économique »

En cohérence avec la feuille de route Néo Terra, les questions de performance énergétique des bâtiments et de mobilité durable seront prises en compte dans les critères de sélection.

B. Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire

Pour rappel, cet objectif prioritaire est décliné en deux fiches-actions :

- Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux
- Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales

❖ Inscription de l'objectif dans les stratégies territoriales



La question de la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire territorial émerge depuis plusieurs années sur le territoire. Depuis plus de 10 ans désormais, au travers du dispositif « Mangeons Mellois », la collectivité œuvre à favoriser l'approvisionnement des cantines en produits locaux. Cette action désormais reconnue fait d'ailleurs l'objet d'un transfert d'expérience dans le cadre du projet de coopération LEADER mené sur la période 2014-2020 avec les groupes d'actions locales Vendée Cœur Océan et Grand Bergeracois. Dans le cadre d'une amélioration continue de cette politique, le territoire a porté des opérations soutenues par LEADER 2014-2020 et l'appel à projet en faveur des cantines scolaires lancé par l'Etat

dans le cadre du Plan de relance. Un élargissement du dispositif aux établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est aujourd'hui envisagé.

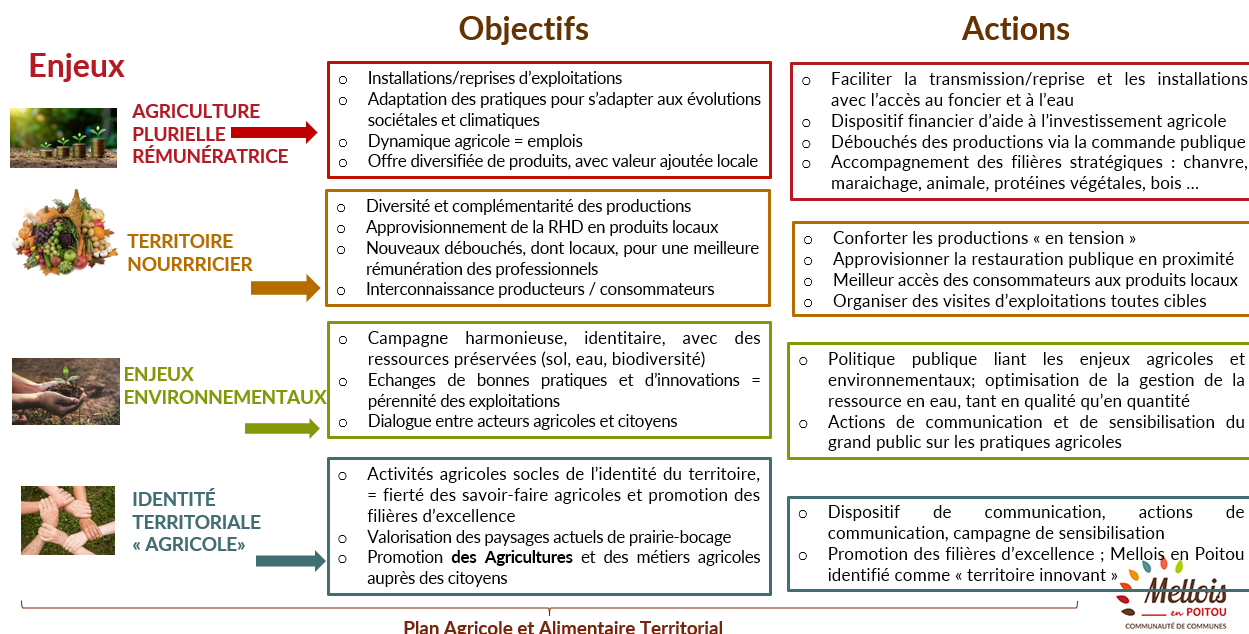
Au-delà du dispositif Mangeons Mellois, la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sera une politique structurante de la stratégie d'attractivité économique et touristique en cours de finalisation et qui a été partagée avec les partenaires socio-économiques le 20 mai 2022.

A noter que l'opportunité de mise en place d'un projet agricole territoriale était déjà identifiée dans le contrat régional de dynamisation et de cohésion sur la période 2019-2022.

La stratégie agricole et alimentaire territoriale

Déclinée autour de 4 enjeux qui alimenteront le projet agricole et alimentaire du territoire :

- Le maintien d'une agriculture plurielle rémunératrice : notre agriculture comme acteur économique viable et durable
- La structuration d'un territoire nourricier : bâtir une offre alimentaire locale diversifiée en réponse aux attentes sociétales
- L'accompagnement d'une agriculture actrice des défis environnementaux : la prise en compte des ressources portée par une agriculture en transition et innovante
- L'affirmation d'une identité territoriale : mettre en avant les savoir-faire pour une cohésion de l'ensemble des acteurs



Les deux fiches-actions définies dans la candidature ont été rédigées au regard des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie agricole et alimentaire. Elles ne reprennent pas l'ensemble des orientations de la stratégie, qui pourront aussi être mises en œuvre au travers de la mobilisation du FEADER (hors volet territorial) et de futures aides communautaires.

❖ Inscription de l'objectif dans les stratégies supra territoriales

La Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires portent d'ores et déjà un Pacte Alimentaire régional qui vise entre autres la relocalisation de l'économie dans une approche territoriale et le développement des produits locaux et de qualité dans tous les circuits de distribution avec une attention particulière pour le secteur de la restauration collective.

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, est en cours de réécriture pour la période 2022-2028 et devrait poursuivre et cet objectif, qui s'inscrit également pleinement dans la feuille de route Néoterra validée en 2019 par le Conseil régional. En effet, le document provisoire du projet de SRDEII 2022-2028 pose comme priorité 1 « accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi » déclinée par un chantier 1-6 « faire évoluer les pratiques d'achats vers des achats responsables » et notamment développer les circuits courts.

Quant à la feuille de route Néoterra, elle pose 11 ambitions dont celle de l'accélération et de l'accompagnement à la transition agroécologique, dans laquelle s'inscrivent la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux et l'adaptation au changement climatique.

C. Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire

Pour rappel, cet objectif prioritaire est décliné en deux fiches-actions :

- Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain
- Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire

Mellois en Poitou bénéficie d'un cadre de vie de qualité, porté notamment par une vitalité associative et culturelle et une richesse patrimoniale qui doivent être préservées, valorisées et renforcées à la fois dans une perspective d'attractivité résidentielle, mais aussi touristique.

❖ Inscription de l'objectif dans les stratégies territoriales



Le territoire s'est emparé de ces questions depuis de nombreuses années désormais, notamment avec l'écriture d'un premier Plan Paysage en 2002 et la mise en œuvre d'un conventionnement avec la DRAC pour être labellisé Pays d'Art et d'Histoire en 2008.

Le conventionnement avec la DRAC vient d'être renouvelé jusqu'en 2032. Le Plan Paysage est quant à lui en cours de réécriture et pourra être décliné au travers de la stratégie européenne.

Par ailleurs, le tourisme est identifié comme un enjeu central de la stratégie d'attractivité économique et touristique en cours de finalisation. A noter que l'office de tourisme du Mellois est en cours de transformation statutaire pour devenir un établissement public industriel et commercial (EPIC).

La stratégie européenne facilitera la mise en œuvre des actions, notamment en termes d'itinérance et de sites de visite, mais aussi en confortant la vitalité culturelle du territoire, marqueur identitaire du territoire.



❖ Inscription de l'objectif dans les stratégies supra territoriales

Cet objectif prioritaire s'inscrit pleinement dans objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET), plus particulièrement celui de « créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles », décliné en plusieurs objectifs :

Objectif 7 : « Développer des destinations touristiques durables avec les acteurs locaux »

Objectif 8 : « Favoriser un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et conforter les sites touristiques à forte fréquentation par un aménagement durable »

Objectif 10 : « Favoriser le tourisme d'itinérance par un maillage d'itinéraires doux à l'échelle régionale »

Par ailleurs, le SRDEII en cours de réécriture identifie dans sa version provisoire de juin 2022 plusieurs chantiers pour « placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement ». Le tourisme durable et l'économie sociale et solidaire sont identifiés à ce titre comme des atouts à valoriser.

D. Coopération

Construire en coopérant

La coopération est ancrée dans les habitudes du territoire, qui a mené plusieurs démarches dans le cadre de la

mise en œuvre des différents programmes LEADER.

- 2005 : Mèl'Ados Mell'Adour : mise en réseau des animateurs jeunesse du Mellois et du Val d'Adour afin d'élaborer une stratégie commune
- 2006-2007 : programme « Mosaïque Romane » entre les GAL picto-charentais, du Pays Mellois, du Pays Horte et Tardoire, du Pays Sud-Charente, du Pays Civraisien et du Pays de la Haute Saintonge tour de la valorisation du patrimoine roman.
- 2007-2008 : coopération avec la Tunisie (qui n'a toutefois pas été à son terme)
- 2010-2011 : coopération avec l'Andalousie autour de la filière caprine
- 2012-2014 : coopération avec les Ardennes autour du chanvre et de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux

Sur le programme 2014-2020, le territoire a choisi de développer une coopération avec le GAL Vendée Cœur Océan et le GAL du Grand Bergeracois autour du développement des circuits courts alimentaires de proximité. Cette coopération, articulée autour de partages d'expériences entre les 3 territoires est toujours en cours et son évaluation n'est pas réalisée. Il est également à noter que la crise sanitaire a assez nettement impacté la mise en œuvre de la coopération, dans la mesure notamment où les rencontres en présentiel ont été rendues plus difficiles. Toutefois, les premiers retours témoignent d'ores et déjà d'une satisfaction d'avoir pu échanger sur les démarches de chacun des territoires.

Mellois en Poitou a ainsi pu partager son expérience sur le dispositif Mangeons Mellois. Une délégation vendéenne s'est déplacée à plusieurs reprises sur le territoire Mellois afin de découvrir l'organisation de sa restauration scolaire et du dispositif Mangeons Mellois :

- 6 février 2020 : accueil d'élus et techniciens vendéens à l'occasion de la signature officielle de l'accord de coopération
- Février 2021 : accueil de techniciens de la communauté de communes du Pays des Achards (85)
- 22 juin 2022 : accueil d'une délégation vendéenne et bergeracoise pour poursuivre les échanges sur Mangeons Mellois et visiter une exploitation du territoire

Une délégation melloise s'est quant à elle rendue dans le Grand Bergeracois le 02 octobre 2019, à la suite de quoi le Grand Bergeracois a souhaité rejoindre la coopération avec le Mellois et Vendée Cœur Océan. Cette journée d'études a permis aux élus mellois d'alimenter leurs réflexions sur l'opportunité d'un projet agricole et alimentaire territorial, désormais axe stratégique de la stratégie d'attractivité économique et touristique et faisant l'objet d'un objectif prioritaire de la stratégie européenne.

Fort de ses différentes expériences de coopérations, le territoire souhaite s'y engager sur la future période de programmation, sans qu'une thématique soit à l'heure actuelle identifiée.

E. Ingénierie d'action-animation du groupe d'action locale

L'animation du programme et l'accompagnement des porteurs de projets sont des conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Sur la période 2014-2020, le programme LEADER a pris un retard conséquent dans l'animation-gestion du programme pour différentes raisons, et notamment une fragilité dans l'ingénierie dédiée.

Sur certaines périodes, le nombre d'ETP dédié au programme a été sous-dimensionné, que ce soit pour des raisons d'organisation (à noter qu'une fusion de 4 EPCI a été menée en cours de programme, avec des réorganisations de service) ou des raisons plus conjoncturelles (arrêts maladie, maternité notamment). La période a donc été marquée par un turn-over relativement important des agents en charge, qui a nécessité à chaque fois de la formation et des montées en compétences d'autant plus longues que la rigueur et l'exigence administratives du programme sont fortes.

Depuis près d'un an désormais, l'ingénierie est stabilisée. La gestionnaire est en place depuis octobre 2020, et l'animatrice depuis septembre 2021. Avec l'appui des services de la Région, elles ont pu monter en compétences et on constate une accélération de l'instruction des dossiers depuis plusieurs mois.

Fort de cette expérience, le territoire maintiendra un niveau d'ingénierie adapté pour la bonne mise en œuvre du programme sur la période 2021-2027. A ce jour, 1,7 ETP y sont consacrés. En fonction de la mise en œuvre des programmes actuel et prochain et compte tenu des nouvelles modalités d'instruction des dossiers, ce nombre d'ETP pourra être réduit à 1,5 ETP. En tout état de cause, le territoire est bien conscient de la nécessité de maintenir une ingénierie suffisante à même d'accompagner les porteurs de projets et de favoriser une bonne dynamique de consommation des crédits.

V. Plan d'actions

Les fiches-actions ci-après seront complétées et précisées dans la phase de conventionnement.

Fiche-action 1	
Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie	
Objectif prioritaire	Objectif prioritaire 1: Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire
Fonds mobilisé et montant	FEDER : 800 000€
Descriptif synthétique du contenu et objectif prioritaire en lien avec la stratégie	Le territoire de Mellois en Poitou se caractérise par une ruralité multipolaire revendiquée et à conforter. Le SCoT adopté en 2020 identifie 2 pôles principaux (Melle et Celles-sur-Belle), 5 pôles intermédiaires (Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, La Mothe Saint-Héray, Lezay, Brioux-sur-Boutonne) et 4 pôles de proximité (Mougon, Périgné, Couture d'Argenson et Chizé). Ces centres-bourgs ont vocation à structurer le territoire en permettant une équité d'accès aux services pour la population des bassins de vie associés. Leur vitalité démographique et économique constitue un enjeu qui dépasse leur territoire puisque qu'elle conditionne l'attractivité de l'ensemble des bourgs et villages environnants. <u>Objectifs stratégiques :</u> - Revitaliser les centres-bourgs identifiés comme jouant un rôle de centralité au sein de leur bassin de vie dans une perspective de renforcement de l'armature multipolaire du territoire - Permettre une équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire par un maillage adapté des équipements
Types d'actions soutenues	<i>Les projets soutenus dans le cadre de cette fiche-action doivent contribuer à renforcer la qualité de vie du bassin associé et non des seuls habitants de la commune où le projet se réalise</i> ➤ Equipements à vocation économique et de services ➤ Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant la mutualisation de services ➤ Infrastructures d'accueil d'infrastructures de santé ➤ Création, réhabilitation, équipements de bâtiments accueillant de tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail ➤ Création, réhabilitation, équipements de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels, sportifs, de loisirs ➤ Reconversion et requalification de friches ➤ Extension et aménagement de pistes cyclables dans le cadre d'un schéma ou plan de mobilité Plancher de dépenses éligibles : 500k€
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités locales et leurs groupements Etablissements publics Associations

Cofinancements potentiellement mobilisables	Région, Département, Etat
Ligne de partage avec les autres dispositifs	
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	- Nombre de projets soutenus - Nombre et nature des services / équipements créés - Performance énergétique des bâtiments créés / réhabilités - Part du montant FEDER/montant du projet
Contribution à la mise en œuvre de Néoterra	Prise en compte de la performance énergétique dans la création et la réhabilitation de bâtiments Attention portée à l'accessibilité dans le cadre de mobilité active/partagé ou de non-mobilité Eviter l'étalement urbain par la revitalisation, voire la densification de centres-bourgs

Fiche-action 2-1	
Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux	
Objectif prioritaire	Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire
Fonds mobilisé et montant	FEADER : 400 000€
Descriptif synthétique du contenu et objectif prioritaire en lien avec la stratégie	Territoire rural et agricole (la surface agricole utile représente près des ¾ du territoire), Mellois en Poitou se caractérise par la diversité de ses productions, aussi bien végétales qu'animales, et par la diversité de ses outils de collecte et de transformation. Cette richesse est d'ailleurs identifiée dans la stratégie d'attractivité économique et touristique animée par la communauté de communes Mellois en Poitou, qui identifie la « structuration d'un territoire nourricier » comme un enjeu essentiel de sa politique agricole et souhaite animer un projet agricole et alimentaire en lien avec ses spécificités locales. A noter également que le dispositif « Mangeons Mellois », qui vise à favoriser l'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux et de qualité, a plus de 10 ans et a fait l'objet d'un transfert d'expérience dans le cadre du projet de coopération LEADER pour la période 2014-2020 : il a vocation à se renforcer, notamment en ouvrant la démarche à l'ensemble de la restauration hors domicile. <u>Objectifs stratégiques</u> ➤ Maintenir une diversité de production tant animale que végétale ➤ Faciliter l'approvisionnement en produits alimentaires de proximité de l'ensemble de la restauration collective hors domicile – de la cantine scolaire à l'EHPAD en passant par le restaurant d'entreprises et le restaurant privé. ➤ Conforter les débouchés et la rémunération des producteurs et des transformateurs grâce à la valorisation locale des produits.
Types d'actions soutenues	➤ Créations d'espaces-tests ou de pépinières ➤ Création, réhabilitation, montée en gamme d'équipements de transformation des productions agricoles ➤ Soutien aux investissements et actions permettant la diversification des productions agricoles, notamment vers les productions alimentaires ➤ Acquisition, création, réhabilitation, aménagement d'équipements (bâtiments, logistiques) permettant la valorisation de la production locale par la restauration hors domicile
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités locales et leurs groupements, Entreprises, Agriculteurs, Etablissements publics

Cofinancements potentiellement mobilisables	Région, Département, Etat
Ligne de partage avec les autres dispositifs	FEADER (hors volet territorial)
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	- Nombre de projets agricoles soutenus - Nombre d'emplois agricoles créés - Part de la production locale dans l'approvisionnement de la restauration hors domicile - Nombre de structures engagées dans l'approvisionnement en produits locaux - Part du montant FEADER/montant du projet
Contribution à la mise en œuvre de Néoterra	Axe « transition agroécologique » de la feuille de route Néo Terra

Fiche-action 2-2	
Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales	
Objectif prioritaire	Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire
Fonds mobilisé et montant	FEADER : 50 000€
Descriptif synthétique du contenu et objectif prioritaire en lien avec la stratégie	L'agriculture est une ressource essentielle du territoire, tant par son rôle en termes économique et social, que par son apport à l'animation des villages, à ses aménités paysagères et environnementales et à son caractère fortement identitaire. Mellois en Poitou entend accompagner son agriculture dans l'adaptation de ses pratiques aux enjeux environnementaux afin de garantir sa pérennité et valoriser sa richesse auprès des habitants. <u>Objectifs stratégiques</u> ➤ Conserver une campagne harmonieuse avec des ressources préservées (sol, eau, paysages, biodiversité ...) partie intégrante de l'identité de notre territoire rural ➤ Impulser une dynamique d'échanges entre les exploitants et les réseaux agricoles afin de partager les bonnes pratiques et les innovations, et ainsi contribuer à la pérennité des exploitations. ➤ Instaurer un dialogue entre les acteurs agricoles et les citoyens qui contribuera à une meilleure connaissance de toutes les pratiques agricoles et à plus de cohésion.
Types d'actions soutenues	➤ Expérimentations collectives de nouvelles pratiques agricoles ➤ Actions de sensibilisation/information/ formation des agriculteurs ➤ Actions permettant l'échanges de bonnes pratiques ➤ Actions favorisant le dialogue et l'interconnaissance entre le monde agricole et les habitants
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités locales et leurs groupements Associations, établissements publics, Groupeement d'agriculteurs
Cofinancements potentiellement mobilisables	Non identifié
Ligne de partage avec les autres dispositifs	FEADER (hors volet territorial)
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	- Nombre de projets soutenus - Nombre d'agriculteurs parties prenantes des opérations collectives - Part du montant FEADER/montant du projet

Contribution à la mise en œuvre de Néoterra	Axes « transition agroécologique » et « préservation de la biodiversité » de la feuille de route Néo Terra
--	---

Fiche-action 3-1	
Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain	
Objectif prioritaire	Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire
Fonds mobilisé et montant	FEADER : 300 000e
Descriptif synthétique du contenu et objectif prioritaire en lien avec la stratégie	Le territoire de Mellois en Poitou est riche de son cadre de vie de qualité, fondé sur un patrimoine bâti, naturel et paysager de qualité qu'il souhaite préserver et valoriser dans une volonté d'attractivité résidentielle et touristique. Le territoire est labellisé Pays d'Art et d'Histoire, dont le conventionnement a été renouvelé en 2022, et 4 communes sont labellisées Petites Cités de Caractère. Le territoire est par ailleurs engagé dans l'élaboration de son Plan Paysage et de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ces enjeux patrimoniaux, identifiés dans les différents documents cadres, doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les projets d'aménagement afin de garantir un urbanisme respectueux de l'identité du territoire, notamment dans le cadre de la déclinaison des différentes politiques communautaires (plan paysage, déploiement des modes de collectes, attractivité économique et touristique, etc.) par l'ensemble des acteurs, et notamment les communes. <u>Objectifs stratégiques :</u> ➤ Préserver et valoriser les spécificités et richesses patrimoniales du territoire au regard des stratégies territoriales en cours (PAH, Plan Paysage, etc.) ➤ Favoriser la prise en compte d'objectifs de qualité paysagère et patrimoniale dans l'ensemble des aménagements urbains
Types d'actions soutenues	➤ Projets d'aménagement urbain mobilier et immobilier s'inscrivant et permettant la mise en œuvre des ambitions patrimoniales des documents-cadres communautaires (notamment Plan Paysage, PLUi-H, etc.)
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Communes, EPCI
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat (DETR)
Ligne de partage avec les autres dispositifs	A préciser

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	- Nombre de projets soutenus - Répartition géographique des projets soutenus - Montant FEADER/montant du projet
Contribution à la mise en œuvre de Néoterra	Ambition « Urbanisme durable »

Fiche-action 3-2 Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire	
Objectif prioritaire	Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire
Fonds mobilisé et montant	FEDER : 246 968€
Descriptif synthétique du contenu et objectif prioritaire en lien avec la stratégie	L'attractivité résidentielle et touristique est identifiée comme un enjeu du territoire, qui bénéficie d'une richesse patrimoniale et d'une activité culturelle dense s'appuyant sur la vitalité d'un tissu associatif présent sur l'ensemble du territoire et qu'il s'agit de valoriser et développer. Par ailleurs, l'attractivité touristique pourra prendre appui sur une offre touristique repensée autour notamment de sites de visite renouvelés et du développement de l'itinérance. <u>Objectifs stratégiques :</u> ➤ Valoriser le patrimoine sur l'ensemble du territoire dans une logique de maillage ➤ Développer l'attractivité touristique du territoire par une montée en gamme des sites de visite ➤ Conforter la richesse culturelle du territoire, facteur d'attractivité touristique et résidentielle
Types d'actions soutenues	➤ Actions, aménagements, équipements touristiques durables ➤ Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement ➤ Actions de valorisation touristique des sites emblématiques ou potentiels ➤ Développement de projets culturels et patrimoniaux ➤ Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités et leurs groupements, Associations, Etablissements publics
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat, Région, Département
Ligne de partage avec les autres dispositifs	A préciser

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	Nombre de projets soutenus - Répartition géographique des projets soutenus - Évolution de la fréquentation touristiques des sites - Montant FEADER/montant du projet
Contribution à la mise en œuvre de Néoterra	Prise en compte de la performance énergétique dans la création et la réhabilitation de bâtiments

Fiche-action	
Coopération	
Objectif prioritaire	Coconstruire, par la coopération, des projets en réponse à des enjeux de développement local
Fonds mobilisé et montant	FEADER : 10 000€
Descriptif synthétique du contenu et objectif prioritaire en lien avec la stratégie	Le territoire de Mellois en Poitou partage un certain nombre d'enjeux de développement avec d'autres territoires français et européens. A ce titre, le partage d'expériences et la découverte d'autres méthodes de travail au travers de coopérations avec d'autres territoires sont à la fois source d'ouverture et d'enrichissement mutuel, mais aussi vecteur d'innovation dans les réponses données aux problématiques territoriales. Fort de ses expériences passées, le territoire reconduira une démarche de coopération sur une thématique du territoire encore à déterminer
Types d'actions soutenues	Actions de coopération permettant la capitalisation et le partage d'expériences entre acteurs de plusieurs territoires sur des enjeux de développement local en lien avec la stratégie DLAL
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités locales et leurs groupements, associations, entreprises, établissements publics
Cofinancements potentiellement mobilisables	Selon thématiques de coopération retenue
Ligne de partage avec les autres dispositifs	Non identifié
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	- Nombre de rencontres/voyages d'études réalisés - Nombre de territoires parties prenantes - Réalisation d'un document de communication permettant une capitalisation de la coopération
Contribution à la mise en œuvre de Néoterra	Le projet de coopération porté par les acteurs sera attentif à la prise en compte des enjeux de transition écologique spécifique à la thématique retenue

Fiche-action	
Animation – gestion du groupe d'action locale	
Objectif prioritaire	Assurer la bonne mise en œuvre du Développement Local par les Acteurs Locaux
Fonds mobilisé et montant	FEADER : 164 051€
Descriptif synthétique du contenu et objectif prioritaire en lien avec la stratégie	Cette fiche-action vise à soutenir l'ingénierie territoriale du GAL Mellois en Poitou (frais de fonctionnement, d'animation et de gestion) afin de : ➤ Faciliter la mise en œuvre du programme en complémentarité avec les différentes politiques publiques et en faveur du développement rural ➤ Favoriser l'émergence et la réalisation de projets, par l'accompagnement méthodologique des acteurs du territoire ➤ Permettre le suivi et l'évaluation de la stratégie visée ➤ Communiquer et promouvoir le dispositif ➤ Favoriser l'émergence de projets de coopération interterritoriale pour faciliter le transfert d'expériences dans le cadre de ce programme européen
Types d'actions soutenues	Soutien à l'ingénierie dédiée
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Structure porteuse du groupe d'action locale : CC Mellois en Poitou
Cofinancements potentiellement mobilisables	Région : financement DATAR (politique contractuelle)
Ligne de partage avec les autres dispositifs	Région intervient uniquement sur le soutien à l'animation
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultats)	- Nombre de porteurs de projets rencontrés / accompagnés - Nombre de comités de programmation organisés - Mise en place d'outils de communication dédiés - Mise en œuvre d'un projet de coopération
Contribution à la mise en œuvre de Néoterra	La stratégie animée par l'ingénierie sera en cohérence avec la stratégie Néoterra

VI. Maquette financière

Stratégie	Répartition de l'enveloppe financière		Pourcentage de la maquette
	FEDER	FEADER	
Objectif prioritaire 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire			
Fiche-action 1-1 : Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie	800 000€		40%
Objectif prioritaire 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire			
Fiche-action 2-1 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux		400 000€	20%
Fiche-action 2-2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales		50 000€	3%
Objectif prioritaire 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire			
Fiche-action 3-1 : Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain		300 000€	15%
Fiche-action 3-2 : Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire	246 968€		12%
Fiche-action 4 Coopération		10 000€	1%
Fiche-action 5 Animation-gestion		164 051€	9%
Total	1 046 968€	924 051€	100%
	1 971 018€		

VII. Animation, gestion, suivi et évaluation de la stratégie

A. La communauté de communes Mellois en Poitou, garante de la bonne mise en œuvre du programme

Pour rappel, la structure porteuse du GAL est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Son représentant légal est autorisé à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Il peut déléguer la Présidence du GAL à un autre élu.

La structure porteuse assure également les relations avec l'autorité de gestion pour toute question relative à la mise en œuvre du programme.

Elle veille à communiquer sur les fonds européens accessibles sur le territoire, qu'ils soient compris dans la stratégie de développement local ou non. Elle met à disposition l'ingénierie nécessaire pour la bonne mise en œuvre du programme.

La communauté de communes Mellois en Poitou, en qualité de structure porteuse désignée, veillera à la bonne mise en œuvre du programme.

B. L'animation-gestion du programme

En termes d'ingénierie, comme évoqué précédemment, le territoire mobilisera une ingénierie dédiée, actuellement de 1,7 ETP pour l'animation-gestion du programme, qui pourra toutefois, en fonction de l'avancement du programme, être revue à 1,5 ETP.

Cette ingénierie sera mobilisée plus particulièrement pour :

❖ Accompagner les porteurs de projet

L'expérience du programme actuel montre la nécessité de renforcer encore l'accompagnement des porteurs de projets, et ce dès l'émergence du projet. Au regard de la stratégie proposée, qui a vocation à décliner les stratégies sectorielles portées par Mellois en Poitou, les différents services communautaires (notamment les directions Aménagement, Animation du territoire, attractivité économique et touristique, etc.) pourront être associés afin d'apporter tous les éléments de compréhensions aux porteurs de projets et vérifier l'adéquation avec les stratégies territoriales.

En lien avec l'ingénierie dédiée à l'animation du contrat de développement et de transition régional, l'ingénierie « Approche territoriale des fonds européens » veillera à apporter un appui à la recherche de financements et à la finalisation du plan de financement du projet. Elle conseillera au mieux les porteurs sur l'opportunité ou pas de mobiliser tel ou tel fonds, y compris le FEDER ou le FEADER. Elle veillera à informer de façon transparente les porteurs sur les délais de paiement, et, au regard de leur solidité financière, à ne pas les mettre en difficulté.

Enfin, l'ingénierie dédiée veillera à accompagner les porteurs dès l'amont du projet sur la partie administrative du dossier. Elle sera particulièrement vigilante à rappeler les règles liées à la commande publique, parfois mal connues, afin d'éviter toute difficulté ultérieure lors de l'instruction du dossier. Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles modalités de dépôt des dossiers (MDNA), l'ingénierie territoriale, en lien avec le service instructeur, accompagnera au mieux les porteurs dans la complétude de leurs dossiers.

❖ Animer techniquement le GAL, en appui à la présidence du GAL.

A ce titre, elle fournira l'ensemble des éléments de compréhension aux membres du GAL afin de les accompagner dans la sélection des projets. Elle fournira des dossiers de séances aussi exhaustifs que possible en amont des comités de sélections.

Elle veillera à restituer les décisions prises par le GAL dans un souci de transparence vis-à-vis des membres du GAL et du porteur de projet.

❖ Assurer le lien avec l'autorité de gestion

La qualité des relations entre l'ingénierie du territoire et l'ingénierie régionale est un gage de réussite du programme. Compte tenu des nouvelles modalités de dépôt des dossiers sur MDNA, l'ingénierie de Mellois en Poitou veillera à

rester à l'écoute du service instructeur et à faciliter le recueil de l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude des dossiers. Des revues de projets régulières pourront être organisées sur une fréquence régulière (bimestrielle par exemple) afin de suivre l'avancée des projets.

❖ Organiser les conditions de réussite du projet de coopération

En lien avec les acteurs locaux, les membres du GAL et les services communautaires, l'animatrice du programme pilotera la mise en œuvre du projet de coopération, de l'émergence du projet à sa mise en œuvre opérationnelle et administrative. Elle veillera à garantir les conditions de réussite du partenariat avec l'ensemble des parties prenantes au projet et à organiser les modalités d'une capitalisation sur l'expérience afin d'en diffuser les résultats.

C. La communication autour du programme

Une communication vers l'ensemble des publics sera organisée pour :

- Faire connaître et valoriser la mobilisation des fonds européens sur le territoire
- Présenter la stratégie de développement local portée par le GAL
- Expliciter les modalités d'accès aux fonds européens aux porteurs de projets

Plusieurs canaux « grand public » seront utilisés :

- La presse écrite locale : une conférence de presse sera organisée en amont de la mise en œuvre de la programmation
- Les réseaux sociaux, et notamment le Facebook de Mellois en Poitou
- Le site internet de la communauté de communes, sur lequel une page sera dédiée au programme

Une plaquette de présentation du programme sera réalisée pour diffusion auprès des partenaires, susceptibles de porter des projets ou d'accompagner des porteurs de projets.

Une communication régulière sera également faite auprès des élus du territoire, au travers du conseil communautaire et de la conférence des maires, ainsi qu'auprès du conseil de développement, dont la composition a été renouvelée en 2022.

Enfin, les porteurs de projets seront informés et conseillés dans la mise en œuvre de règles de communication applicables aux fonds européens.

D. Le pilotage et l'évaluation du programme

Le GAL sera très vigilant à la dynamique de consommation des crédits, notamment au regard de l'expérience du programme LEADER actuel : en effet, en retard sur la programmation et surtout le paiement des dossiers le territoire n'a pas pu bénéficier de l'enveloppe transitoire LEADER 2021-2022.

Le territoire a pris note des répercussions que pourrait avoir la non-atteinte des objectifs de consommation qui seront fixés et conventionnés avec l'autorité de gestion.

Dans cette perspective, une maximisation des fonds européens sera recherchée dans une logique d'optimisation des plans de financement des projets en articulation avec les dispositifs des partenaires financeurs. La possibilité de fixer sur certaines fiches-actions des montants planchers de subvention est envisagée de même que, au regard de l'expérience passée, le plafonnement de certaines fiches sera étudié dans un double souci de consommation de l'enveloppe et d'effet levier.

Un tableau de bord est tenu au jour le jour par l'équipe technique du GAL, qui doit permettre d'optimiser le pilotage du programme.

Ce tableau de bord servira également dans le cadre de l'évaluation du programme.

En effet, chaque année, un bilan quantitatif (sur la base d'indicateurs de réalisations) sera effectué par l'équipe technique et diffusé auprès de l'autorité de gestion.

Une évaluation plus fine et qualitative (sur la base d'indicateurs de résultats) sera menée en fin de programmation par l'équipe technique en lien avec les membres du GAL.

VIII. Description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie

A. Le groupe d'action locale

Pour rappel, le dispositif est animé par un groupe d'action locale (GAL) composé de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

❖ Composition du groupe d'action locale

Le groupe d'action locale sera composée de 20 membres répartis en deux « groupes d'intérêt » :

- Un collège public composé de 10 membres

Comme demandé dans l'appel à candidature, le conseil départemental des Deux-Sèvres sera sollicité pour participer avec voix délibérative. Un appel à candidature sera réalisé auprès des élus du territoire. Il est bien noté que dans le cadre d'un EPIC (comme le deviendra prochainement l'office de tourisme du Mellois), le Président et le directeur sont considérés comme faisant partie du collège public.

- Un collège privé composé de 10 membres

Ce collège sera composé d'acteurs socio-économiques représentatifs des axes retenus dans la stratégie de développement local.

Une condition d'assiduité sera expressément rappelée aux candidats souhaitant intégrer le GAL.

Chaque membre titulaire pourra être représenté par un suppléant désigné en même temps lors de la composition du GAL.

❖ Rôle du GAL

Dans un premier temps, et si le territoire est retenu à l'appel à candidature, les membres du GAL auront à préciser et compléter les fiches-actions dans la phase de conventionnement, en conformité avec la stratégie définie dans la candidature.

Ils devront également définir les modalités de sélection des projets au travers de l'élaboration d'une grille de notation, qui devra notamment :

- Vérifier l'adéquation des actions avec la stratégie de développement local
- Vérifier la prise en compte des spécificités du DLAL, et notamment l'innovation, qu'elle soit politique, sociale, économique, technologique, méthodologique, etc. : à ce titre, un critère de notation pourra être spécifiquement défini.
- Garantir la prise en compte d'objectifs de transition écologique, critère défini comme transversal pour la sélection des projets
- Permettre la sélection des projets les plus qualitatifs

Par la suite, et en phase opérationnelle du programme, le GAL aura vocation à :

- Animer la stratégie au travers notamment de l'organisation d'espaces d'échanges et de transfert d'expériences (cf. ci-après)
- Sélectionner les projets qui seront soumis pour instruction à l'autorité de gestion
- Participer à l'évaluation du dispositif en fin de période

❖ Fonctionnement du GAL

Le GAL, une fois composé, élaborera son règlement intérieur, qui précisera les modalités de son fonctionnement.

Au regard de l'expérience acquise, seront proposés les principes de fonctionnement suivants :

- La définition d'un quorum pour garantir la légitimité des décisions
- L'audition des porteurs de projets en amont de la sélection des projets
- Le maintien d'une phase d'opportunité (phase de sélection dans le programme LEADER actuel) et de sélection (phase de programmation dans le programme actuel)

Le GAL définira par ailleurs dans son règlement la façon dont seront vérifiés que :

- La prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier (articles 31 et 33 du RPDC du 24 juin 2021)
- Que la décision ne fait pas l'objet d'un conflit d'intérêt (article 33 du RPDC du 24 juin 2021)

B. La mobilisation des acteurs locaux autour de la stratégie

Au-delà de ses membres, le GAL pourra mobiliser les acteurs locaux dans la mise en œuvre de la stratégie.

❖ L'organisation de temps d'échanges d'expériences

Lors de la programmation LEADER 2014-2020, des forums territoriaux permettant des temps d'échanges et des retours d'expériences ont été mis en place à deux reprises :

- 28 novembre 2018 à Couture d'Argenson autour de la question de la revitalisation des centres-bourgs
- 11 juillet 2019 à Saint-Martin les Melle autour de la question de l'aménagement qualitatif des espaces publics

Outre l'échange de bonnes pratiques, ces forums territoriaux ont permis de valoriser des opérations exemplaires soutenus dans le cadre du programme LEADER. La crise sanitaire a mis un terme à l'organisation de ces forums, qui pourraient reprendre avec un public élargi.

❖ Le projet de coopération

Au regard de la thématique retenue, le projet de coopération qui sera initié sur le territoire pourra mobiliser les acteurs au-delà des seuls membres du groupe d'action locale.

❖ Le conseil de développement

Le conseil de développement de Mellois en Poitou, créé en 2019, a été entièrement repensé et renouvelé en 2022. Il sera tenu informé des avancées de la stratégie et pourra être sollicité par le GAL le cas échéant.

IX. Résumé de la candidature

Fort de son expérience ancienne sur le programme LEADER, le territoire souhaite renouveler la mise en œuvre de ce dispositif et manifeste son souhait de s'engager dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement local pour la période 2021-2027 selon les modalités proposées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

A. Caractéristiques du territoire

Il ne s'agit pas ici de faire un diagnostic exhaustif du territoire, mais de rappeler les principales caractéristiques qui ont conduit à la définition de la stratégie.

Territoire rural situé au cœur du Poitou historique, dans le sud Deux-Sèvres, limitrophe des départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Maritime, le territoire de Mellois en Poitou est composé de 62 communes pour une population d'un peu moins de 50 000 habitants. Le territoire de contractualisation est constitué d'un seul établissement public de coopération intercommunale, la communauté de communes Mellois en Poitou, issue de la fusion des anciens EPCI constituant le Pays Mellois.

Il se caractérise par un fonctionnement multipolaire revendiqué et considéré comme un atout car permettant une équité d'accès aux services pour l'ensemble de la population. En effet, les principaux bourgs, qui structurent le territoire et ont fait l'objet d'une typologie dans le SCOT (2 pôles de pays, 5 pôles intermédiaires, 4 pôles de proximité), permettent un maillage des équipements, des services et des emplois sur le territoire d'autant plus important que les questions de mobilité sont prégnantes en milieu rural, et encore plus dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie. Au-delà de leurs populations municipales, ces bourgs animent un bassin de vie et de leur vitalité dépend aussi celle des communes environnantes. Certains de ces centres-bourgs présentent des signes de fragilité, qui ont d'ailleurs justifié leur labellisation comme « Petites Villes de Demain ».

Territoire au tissu économique diversifié, essentiellement constitué de très petites entreprises, Mellois en Poitou, après des années de perte d'emplois, connaît un dynamisme dans la création d'entreprises et d'emplois depuis 2019, dynamisme d'ailleurs non remis en cause par la crise sanitaire.

Son agriculture, activité identitaire qui façonne les paysages, est diversifiée tant en productions qu'en taille d'exploitations, avec une spécificité historique sur l'élevage de chèvres, toutefois en repli depuis plusieurs années. Le développement de nouveaux débouchés via notamment les circuits alimentaires de proximité est une opportunité afin de relocaliser la valeur ajoutée des exploitations et répondre aux attentes des consommateurs de plus en plus enclins à privilégier l'alimentation locale. Le territoire s'est d'ailleurs engagé depuis de nombreuses années sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux via le dispositif « Mangeons Mellois », qui doit être étendu. La réflexion sur ces sujets s'est poursuivie dans le cadre du projet de coopération LEADER sur la période 2014-2020, puis dans le cadre de l'élaboration de la stratégie économique et touristique. La mise en œuvre d'un projet agricole alimentaire et agricole territorial est désormais identifiée comme une politique phare de Mellois en Poitou. Par ailleurs, au regard des défis environnementaux et climatiques croissants, la question de l'accompagnement du monde agricole pour s'adapter est également un enjeu essentiel.

Enfin, le territoire connaît depuis plusieurs années un déclin de son secteur productif, qui rend d'autant plus important le développement d'une économie présentielle, à la fois au travers de l'attractivité résidentielle, mais aussi touristique. Et pour cela, le territoire bénéficie d'un cadre de vie de qualité, fondé sur un dynamisme associatif culturel, un patrimoine bâti et naturel de qualité, véritables ressources identitaires du territoire qu'il s'agit de préserver, d'affirmer et de valoriser. En effet, à ce jour, les retombées touristiques sur le territoire sont relativement plus faibles que sur les autres territoires ruraux de la Nouvelle-Aquitaine. Mellois en Poitou a décidé de mener une politique volontariste en faveur de cette attractivité touristique, en s'appuyant sur son identité propre.

B. La stratégie proposée

La définition de la stratégie a reposé sur l'ensemble des réflexions menées ou en cours du territoire, et notamment le schéma de cohérence territoriale, le projet de territoire, la stratégie d'attractivité économique et touristique et le Plan Paysage.

En effet, le territoire est engagé dans plusieurs réflexions menées de façon concertée avec les partenaires socio-économiques et les habitants. Le projet de territoire notamment, initié en 2019 et élaboré selon une méthode très participative (questionnaires à la population, 10 rencontres publiques, séminaires élus, séminaires partenaires/conseil de développement, ateliers avec des publics spécifiques), a mobilisé environ 500 participants, qui ont ainsi contribué à la réflexion sur les ambitions pour le territoire.

Par ailleurs, la stratégie animée par le groupe d'action locale n'est pas une stratégie isolée, mais bien intégrée dans un projet territorial global, qui sera également décliné dans le futur contrat régional de développement et de transition et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat. Le territoire sera à cet égard soucieux d'optimiser l'ingénierie financière en articulant au mieux les différents dispositifs.

La stratégie du territoire n'est pas non plus isolée des différents schémas directeurs supra territoriaux (Néo Terra, SRDEII, SRADDET) dont elle participe à la déclinaison.

La stratégie proposée s'articule autour de **3 enjeux spécifiques** :

- Le confortement de l'armature multipolaire du territoire, dans un souci d'équité d'accès aux services et d'attractivité de l'ensemble des communes
- La structuration d'un territoire nourricier autour d'une agriculture plurielle, actrice des défis environnementaux
- L'affirmation et la valorisation des ressources identitaires du territoire

C. Le plan d'actions

Soucieux de l'efficacité du programme et souhaitant privilégier l'articulation entre les différents dispositifs financiers, le territoire a fait le choix de proposer une stratégie relativement resserrée, autour de 3 objectifs prioritaires (OP - hors coopération et Animation-gestion) déclinés en 5 fiches-actions (FA).

OP 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire

FA 1-1 : Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie

OP 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire

FA 2-1 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux

FA 2-2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales

OP 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire

FA 3-1 : Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain

FA 3-2 : Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire

FA 4 : Coopération

FA 5 : Ingénierie d'animation-gestion

Si la transition écologique du territoire ne fait pas l'objet d'un objectif ou d'une fiche-action spécifique, elle constituera un critère transversal de sélection des projets.

Les fiches-actions proposées dans ce document auront vocation à être précisées et complétées dans la phase de conventionnement si le territoire est retenu. A noter également que le GAL devra par la suite formaliser des critères de sélection clairs et transparents permettant de garantir la qualité des projets et leur inscription dans la stratégie territoriale.

D. La valeur ajoutée attendue

La plus-value attendue du dispositif s'appuie sur deux axes principaux :

❖ Le déploiement d'une ingénierie territoriale au service du développement local

Au travers de ce dispositif, et au regard de l'expérience passée avec le programme LEADER, il s'agit bien de permettre l'émergence de projets s'inscrivant dans la stratégie territoriale et d'en favoriser la mise en œuvre au travers non seulement d'un soutien financier, mais aussi d'un accompagnement en ingénierie territoriale destiné à l'ensemble des porteurs, qu'ils soient publics ou privés, et qui doit permettre :

- De favoriser les synergies par la mise en réseau des acteurs
- De favoriser l'innovation (des critères seront définis dans la grille de sélection)
- D'inscrire les projets dans les ambitions du territoire
- D'optimiser l'ingénierie financière par une articulation des différents dispositifs et en privilégiant l'effet levier

❖ La spécificité des modes de faire

Le DLAL se caractérise par son approche spécifique notamment en termes de coopération, de mise en réseau et de partenariat.

La gouvernance, fondée sur la représentation d'acteurs publics et privés, non seulement favorise l'interconnaissance et l'échange entre acteurs, mais permet aussi de décloisonner les approches.

Les projets de coopérations avec d'autres territoires sont vecteurs d'enrichissement et d'inspiration, à la fois pour les élus du GAL, mais aussi pour les techniciens. Ils permettent l'ouverture sur d'autres territoires, avec leurs enjeux propres, sur d'autres expériences et modes de faire, potentiellement sources d'innovation.

La mise en réseau autour de la valorisation des bonnes pratiques (cf. forums territoriaux) sera également à remettre en place afin de favoriser les échanges d'expériences et une meilleure connaissance partagée du territoire et de fédérer en continu autour de la stratégie.

E. La maquette financière

Stratégie	Répartition de l'enveloppe financière		Pourcentage de la maquette
	FEDER	FEADER	
Objectif prioritaire 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire			
Fiche-action 1-1 : Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie	800 000€		40%
Objectif prioritaire 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire			
Fiche-action 2-1 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux		400 000€	20%
Fiche-action 2-2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales		50 000€	3%
Objectif prioritaire 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire			
Fiche-action 3-1 : Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain		300 000€	15%
Fiche-action 3-2 : Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire	246 968€		12%
Fiche-action 4 Coopération		10 000€	1%
Fiche-action 5 Animation-gestion		164 051€	9%
Total	1 046 968€	924 051€	100%
	1 971 018€		

F. Les moyens prévus

❖ Les moyens humains

En termes d'ingénierie, au regard de son expérience sur le programme LEADER, le territoire mobilisera une ingénierie dédiée, actuellement de 1,7 ETP pour l'animation-gestion du programme, qui pourra toutefois, en fonction de l'avancement du programme, être revue à 1,5 ETP.

Cette ingénierie sera mobilisée plus particulièrement pour :

- Accompagner les porteurs de projet
- Animer techniquement le GAL, en appui à la présidence du GAL.
- Assurer le lien avec l'autorité de gestion
- Organiser les conditions de réussite du projet de coopération

L'expérience du programme actuel montre la nécessité de renforcer encore l'accompagnement des porteurs de projets, et ce dès l'émergence du projet. Au regard de la stratégie proposée, qui a vocation à décliner les stratégies sectorielles portées par Mellois en Poitou, les différentes services communautaires (notamment les directions Aménagement, Animation du territoire, attractivité économique et touristique, etc.) pourront être associés afin d'apporter tous les éléments de compréhensions aux porteurs de projets et vérifier l'adéquation avec les stratégies territoriales.

En lien avec l'ingénierie dédiée à l'animation du contrat de développement et de transition régional, l'ingénierie « Approche territoriale des fonds européens » veillera à apporter un appui à la recherche de financements et à la finalisation du plan de financement du projet. Elle veillera à informer de façon transparente les porteurs sur les délais de paiement, et, au regard de leur solidité financière, à ne pas les mettre en difficulté.

Enfin, l'ingénierie dédiée veillera à accompagner les porteurs dès l'amont du projet sur la partie administrative du dossier. Elle sera particulièrement vigilante à rappeler les règles liées à la commande publique, parfois mal connues, afin d'éviter toute difficulté ultérieure lors de l'instruction du dossier. Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles modalités de dépôt des dossiers (MDNA), l'ingénierie territoriale, en lien avec le service instructeur, accompagnera au mieux les porteurs dans la complétude de leurs dossiers.

❖ Les moyens en communication

Mellois en Poitou veillera à ce qu'une communication vers l'ensemble des publics soit organisée pour :

- Faire connaître et valoriser la mobilisation des fonds européens sur le territoire
- Présenter la stratégie de développement local portée par le GAL
- Expliciter les modalités d'accès aux fonds européens aux porteurs de projets

Plusieurs canaux « grand public » seront utilisés :

- La presse écrite locale : une conférence de presse sera organisée en amont de la mise en œuvre de la programmation
- Les réseaux sociaux, et notamment le Facebook de Mellois en Poitou
- Le site internet de la communauté de communes, sur lequel une page sera dédiée au programme

Une plaquette de présentation du programme sera réalisée pour diffusion auprès des partenaires, susceptibles de porter des projets ou d'accompagner des porteurs de projets.

Une communication régulière sera également faite auprès des élus du territoire, au travers du conseil communautaire et de la conférence des maires, ainsi qu'auprès du conseil de développement, dont la composition a été renouvelée en 2022.

Enfin, les porteurs de projets seront informés et conseillés dans la mise en œuvre de règles de communication applicables aux fonds européens.

X. Annexes

A. Charte d'engagement

B. Délibération du Conseil communautaire du 19 approuvant la candidature et la stratégie



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES TERRITOIRES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE EN NOUVELLE AQUITAINE – 2021-2027

Préambule

A l'issue d'une concertation avec ses partenaires, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient le développement territorial Intégré dans le cadre d'une mobilisation multifonds des programmes européens 2021-2027 (FEDER OS5 – LEADER – FEAMPA). Ce soutien est mis en œuvre à l'échelle des périmètres des Contrats de territoires régionaux.

Cette approche, s'inscrit dans une démarche de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) », qui repose sur une implication forte des territoires pour le portage d'une stratégie locale et la sélection de projets s'y inscrivant. Ce portage sera effectué par un Groupe d'Action Locale, associant les acteurs locaux, publics et privés. Cette responsabilité des territoires implique leur engagement sur la mise en place d'une gouvernance équilibrée du dispositif, une équité d'accès aux fonds européens concernés et des modalités de mise en œuvre conformes aux exigences règlementaires et de calendrier dans lesquelles ils s'inscrivent. Elle porte également sur l'intégration dans les démarches locales des grandes orientations fixées par la Région, notamment, dans le cadre de la feuille de route « Néo terra ».

La Charte d'engagement des territoires est une pièce constitutive du dossier de candidature, selon les modalités définies par la Région. En la signant, le territoire candidat s'engage à :

Assurer une représentation équilibrée et équitable des acteurs du territoire dans la gouvernance de la stratégie du territoire

A ce titre, le territoire mettra en œuvre une gouvernance **multi-partenariale**, en veillant au respect des équilibres entre représentants du public et du privé, de l'urbain et du rural, des différentes entités intégrées dans le périmètre de la stratégie.

Cette gouvernance s'effectuera dans le respect des principes horizontaux fixés par les Etats Membres et la Commission européenne, et qui sont à considérer tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes, ainsi que lors de l'établissement de rapports à leur sujet :

- Respect des droits fondamentaux et conformité avec la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;
- Prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension du genre ;
- Prise de mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, en particulier, l'accessibilité pour les personnes handicapées ;
- Promotion du développement durable (article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne), compte tenu des objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'accord de Paris et du principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important.

Comme précisé dans l'article 31 du règlement UE 2021/1060 du 24 juin 2021, cette gouvernance sera assurée par les représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Il veillera à associer les acteurs locaux, ainsi que les différents partenaires techniques et financiers parmi lesquels les Départements et la Région (services et élus de territoire), aux différentes étapes de la conception puis de la mise en œuvre de la stratégie de développement local. Ceci permettra notamment de garantir une cohérence de la stratégie de développement local avec les autres cadres stratégiques mis en place à d'autres échelles territoriales (départementale, ou régionale dont Néo Terra, la charte de PNR, les CRTE, etc.) et d'améliorer l'interconnaissance des différents acteurs.

Veiller à une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local

Le GAL s'engage à assurer une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local, à la fois sur le périmètre du territoire concerné et sur les thématiques soutenues.

Cette approche sera prévue dès l'élaboration de la stratégie de développement et du plan d'actions correspondant. Afin de mettre en œuvre cet objectif, le territoire adaptera en particulier les actions d'animation et de communication afin que tous les axes stratégiques retenus et les porteurs de projets susceptibles d'y contribuer soient en mesure de bénéficier d'un accompagnement technique et/ou financier.

Il mobilisera une ingénierie en capacité de faciliter la réalisation de projets (de l'amorçage à la réalisation), de faciliter l'accès aux différents financements (dont les aides européennes) et d'assurer un appui technique aux acteurs du territoire.

Assurer une mise en œuvre dynamique de la stratégie locale et des crédits mobilisés et contribuer à la performance des programmes

Le territoire mettra tout en œuvre pour assurer une programmation dynamique des crédits attribués. Des objectifs seront fixés et des clauses de revoyure intégrées dans les conventions de mise en œuvre de chaque fonds.

Il adoptera à cette fin des modalités d'accompagnement et de communication adaptées et déploiera une ingénierie en capacité de coordonner et d'animer le partenariat mobilisé autour de sa stratégie locale et d'orienter les porteurs vers les dispositifs les plus adaptés, européens ou nationaux.

Ces dispositions devront conduire à mobiliser le maximum de fonds européens pour chaque projet cofinancé, à éviter les multiples financements, source de complexité et de lisibilité réduite des partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie locale.

En cas de non atteinte des objectifs fixés, le territoire est informé que les répercussions pourront être de deux niveaux :

- Une répercussion sur les enveloppes de chaque territoire : réduction des enveloppes des territoires n'atteignant pas ces objectifs et abondement des enveloppes des territoires les plus performants.
- Une répercussion sur l'enveloppe globale du fonds concerné : redistribution d'une partie des crédits vers d'autres objectifs des programmes dans la limite des obligations réglementaires.

Communiquer sur les fonds européens

La communication autour de l'intervention des fonds européens est essentielle et le territoire sera en responsabilité pour assurer la visibilité de l'action de l'Union européenne, dans le cadre du Développement Territorial Intégré. Ainsi, le GAL communiquera sur les fonds européens à toutes les étapes de la stratégie, de son élaboration à la communication pour favoriser les remontées de projets, mais aussi en aval pour valoriser les projets aidés. Il contribuera à la sensibilisation des porteurs de projets aux obligations de communication en tant que bénéficiaires des Fonds, sur la base des dispositions prises par l'Autorité de Gestion.

Les membres de l'instance de décision du GAL seront sensibilisés à l'importance de cette communication pour la mise en œuvre du programme, et en seront des ambassadeurs.

Participer aux différents temps d'animation et de coordination régionaux sur le développement territorial intégré

Le territoire répondra à cet effet aux différentes sollicitations de la Région en tant qu'autorité de gestion pour la mise en œuvre du développement territorial intégré (transmission de données, évaluation, participation aux réunions organisées par la Région, etc.).

Il s'impliquera également dans les demandes de retours d'expérience et de capitalisation, tant au niveau régional, national et Européen

Enfin, le GAL s'engage à respecter les dispositions présentées dans le cadre de sa candidature en matière d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation.

Date : le 07 juin 2022

Signature du Président de la structure portant la candidature :



Ou si pas encore désignée : signature des EPCI du périmètre



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

N° C19_05_2022_44 - Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens" (annexe)

Annexe(s) :

- *Fiches-actions*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	7	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens" (annexe)

Annexe(s) :

- Fiches-actions

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en décembre dernier un appel à candidatures auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027. Les territoires doivent déposer leurs candidatures le 17 juin au plus tard auprès de la Région.

Les territoires sélectionnés pourront bénéficier de moyens financiers, dans un cadre multi-fonds européens, pour la mise en œuvre de leurs stratégies. Ils seront en responsabilité pour décider des modalités de leur mobilisation et du choix des projets soutenus.

Ainsi, le territoire de Mellois en Poitou pourrait bénéficier d'une enveloppe de 1 971 000€ répartie sur deux fonds européens (FEDER et FEADER) pour soutenir des projets s'inscrivant dans la stratégie définie dans la candidature.

La communauté de communes a souhaité capitaliser sur la large concertation autour de l'élaboration du projet de territoire pour élaborer sa stratégie « Approche territoriale des fonds européens ».

En conseil communautaire du 24 février dernier, ont été proposés :

- Les objectifs à donner à la candidature, à savoir :
 - Favoriser une bonne articulation des différents dispositifs pour optimiser les financements des projets du territoire
 - Éviter le saupoudrage, afin de favoriser l'efficacité du programme et la bonne consommation des crédits
 - Permettre à la fois le financement des grands projets d'investissement communautaires et le financement des projets communaux et privés déclinant les stratégies territoriales portées par la communauté de communes (projet de territoire, Schéma de cohérence territoriale, plan Paysage, stratégie d'attractivité économique et touristique, Pays d'Art et d'Histoire, etc.)
- De premiers objectifs prioritaires :
 - Conforter l'armature multipolaire du territoire par un renforcement des centralités irriguant le territoire
 - Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire
 - Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire
 - Développer les actions et coopérations en faveur de la qualité éducative (coopérations, réseaux, formations, etc.) - cet objectif a finalement été supprimé suite aux réflexions ultérieures

Un groupe de travail, auquel ont été associés les membres actuels du groupe d'action locale LEADER et des élus volontaires, s'est réuni le 30 mars 2022 pour poursuivre les réflexions sur les fiches-actions. Celles-ci ont par la suite fait l'objet d'échanges en Groupe d'Action Locale (GAL) le 13 avril, puis en bureau communautaire du 5 mai.

Il est proposé d'articuler la stratégie autour des objectifs prioritaires (OP) et fiches-actions (FA) suivantes :

OP 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire

- FA 1-1 : Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie

OP 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire

- FA 2-1 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux
- FA 2-2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales

OP 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire

- FA 3-1 : Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain
- FA 3-2 : Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire

FA 4 : Coopération

FA 5 : Ingénierie d'animation-gestion

Il est à noter que si la transition écologique ne constitue pas un objectif à part entière, elle constituera un critère transversal de sélection des projets.

Les candidatures envoyées à la Région feront l'objet d'une procédure de sélection, à l'issue de laquelle, le cas échéant, sera mise en œuvre une phase de conventionnement, qui permettra de compléter et préciser les fiches-actions au deuxième trimestre 2022.

Le programme pourrait entrer en phase opérationnelle début 2023.

Pour rappel, comme dans l'actuel programme LEADER, l'instance décisionnelle unique sera le GAL, composé de représentants des intérêts socio-économiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier. Les projets feront l'objet d'une sélection au travers d'une grille de critères qui sera définie ultérieurement.

Vu l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027,

Considérant l'opportunité pour la Communauté de communes de Mellois en Poitou de répondre à cet appel à projet avant le 17 juin prochain,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la candidature de Mellois en Poitou à l'appel à projet auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;
- DESIGNER la communauté de communes Mellois en Poitou comme structure porteuse ;
- VALIDER les orientations stratégiques de la candidature telles que proposées ;
- PRENDRE ACTE du fait que la candidature devra être adressée à la Région au plus tard le 17 juin et que le dossier de candidature complet sera soumis au conseil communautaire au plus tard en septembre 2022 ;

- PRENDRE ACTE que la phase de candidature sera suivie, si sélection par le Conseil régional, d'une phase de conventionnement qui se déroulera au second semestre 2022 et qui permettra de compléter et préciser les fiches-actions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Signé par : Fabrice MICHELET

Date : 25/05/2022

Qualité : Président

Fabrice MICHELET

